

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing

## ENTRE

**La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,**

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques HYEST, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n° 2021-09-27\_45 en date du 27 septembre 2021,  
Ci-après désigné par « la CCGVL »,

D'une part,

## ET

**L'État,**

Représenté par Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne,  
Ci-après désigné par « l'État »,

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; et dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

### **Article 2 – Orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques désignées ci-après en s'appuyant sur le recensement des projets du territoire, le projet de territoire étant en cours de réflexion et de rédaction, ainsi que sur les évolutions liées aux priorités nationales :

- orientation 1 : développement économique – tourisme,
- orientation 2 : énergie – patrimoine (y compris son accessibilité),
- orientation 3 : environnement – biodiversité,
- orientation 4 : mobilité,
- orientation 5 : eau et assainissement.

Les orientations stratégiques sont précisées en annexe 3. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles

seront validées par le Comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### Article 3 – Plan d'action

Les « projets » envisagés sont listés à titre strictement indicatif.

Ces projets ne deviennent des « fiches actions » que lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, qu'ils sont suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable, et qu'ils sont validés par les comités technique et de pilotage, après instruction au regard de la réglementation en vigueur en matière de transition écologique.

Les projets accompagnés doivent obligatoirement être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Quelle que soit leur envergure, ils sont toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte.

#### 3.1 Liste des actions matures 2022

Les actions matures du CRTE sont détaillées et chiffrées dans des fiches action en annexe 5.

#### 3.2. Projets et actions en maturation 2022-2026

Des projets de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat en annexe 6.

### Article 4 – Engagements des partenaires

#### 4.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

#### 4.2. Territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CCGVL assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) directeur(trice) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il / elle pourra être assisté(e) d'animateur(trice)s chargé(e)s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

#### 4.3. État, établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

#### 4.4. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- des crédits du plan France relance ;
- des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- l'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## Article 5 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### 5.1. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la CCGVL ou son représentant sera composé :

- du Directeur général des services de la CCGVL,
- les élus maîtres d'ouvrage des projets présentés et toute personne ou élu dont l'expertise est requise pour l'étude des dossiers,
- les services de l'État et de ses opérateurs et établissements publics,
- et tout autre cofinanceur du contrat...

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCGVL, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le Comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le Comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 5.2. Comité technique

Le Comité technique coprésidé par les représentants de l'État et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) est composé :

- du Directeur général des services, de toute personne ou élu de la CCGVL dont l'expertise est requise pour l'étude des dossiers,
- des services des communes membres de la CCGVL,
- des services de l'État et de ses opérateurs et établissements publics.
- des services de tout autre cofinanceur du contrat...

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au Comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et statuer sur les orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## Article 6 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du Comité technique. Il est examiné par le Comité technique et présenté en synthèse au Comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

## Article 7 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5. Les indicateurs de suivi envisagés sont précisés en annexe 10 mais pourront être affinés et modifiés par le Comité

technique.

### **Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et tient compte des opérations déjà financées au titre du plan de relance et s'achèvera lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### **Article 9 – Évolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du Comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

### **Article 10 – Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du Comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### **Article 11 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Melun sis 43, rue du Général de Gaulle à MELUN (77000).

Signé à Château-Landon, le 3 décembre 2021

Pour l'État  
Le Préfet de Seine-et-Marne



Lionel BEFFRE

Pour la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing  
Le Président



Jean-Jacques HYEST



## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours**

**Annexe 2 – Ambitions pour le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing**

**Annexe 3 – Orientations stratégiques**

**Annexe 4 – Intégration des contractualisations et programmes de l'État**

**Annexe 5 – Fiches actions 2022**

**Annexe 6 – Projets 2022-2026 non matures**

**Annexe 7 – Actions de coopération interterritoriale**

**Annexe 8 – Modalités d'accompagnement en ingénierie**

**Annexe 9 – Données de suivi techniques et financières**

9.1. Porteurs de projets et cibles

9.2. Maquette financière

9.3. Indicateurs de suivi

## Annexe 1 – Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours

### 1.1. Présentation du territoire

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) comprend vingt communes : Arville, Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Égreville, Gironville, Ichy, Lorrez-le-Bocage-Préaux, La Madeleine-sur-Loing, Maisonnelles-en-Gâtinais, Mondreville, Obsonville, Poligny, Souppes-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain et Villebéon.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la CCGVL dénombrait 18 716 habitants. Avec une superficie de 338 km<sup>2</sup>, la densité de population est de 55,4 habitants / km<sup>2</sup>, l'une des plus faibles de Seine-et-Marne avec la Communauté de Communes du Provinois et la Communauté de Communes Bassée-Montois. Les cinq communes les plus peuplées (Souppes-sur-Loing, Château-Landon, Égreville, Lorrez-le-Bocage-Préaux et Beaumont-du-Gâtinais) représentent à elles-seules 70 % de la population de la CCGVL. Les quinze autres communes ont une population comprise entre 114 et 789 habitants.

Conformément à l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la CCGVL exerce de plein droit les compétences obligatoires suivantes :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,
- Collecte et traitement des déchets des ménages.

De même, elle exerce les compétences optionnelles suivantes :

- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

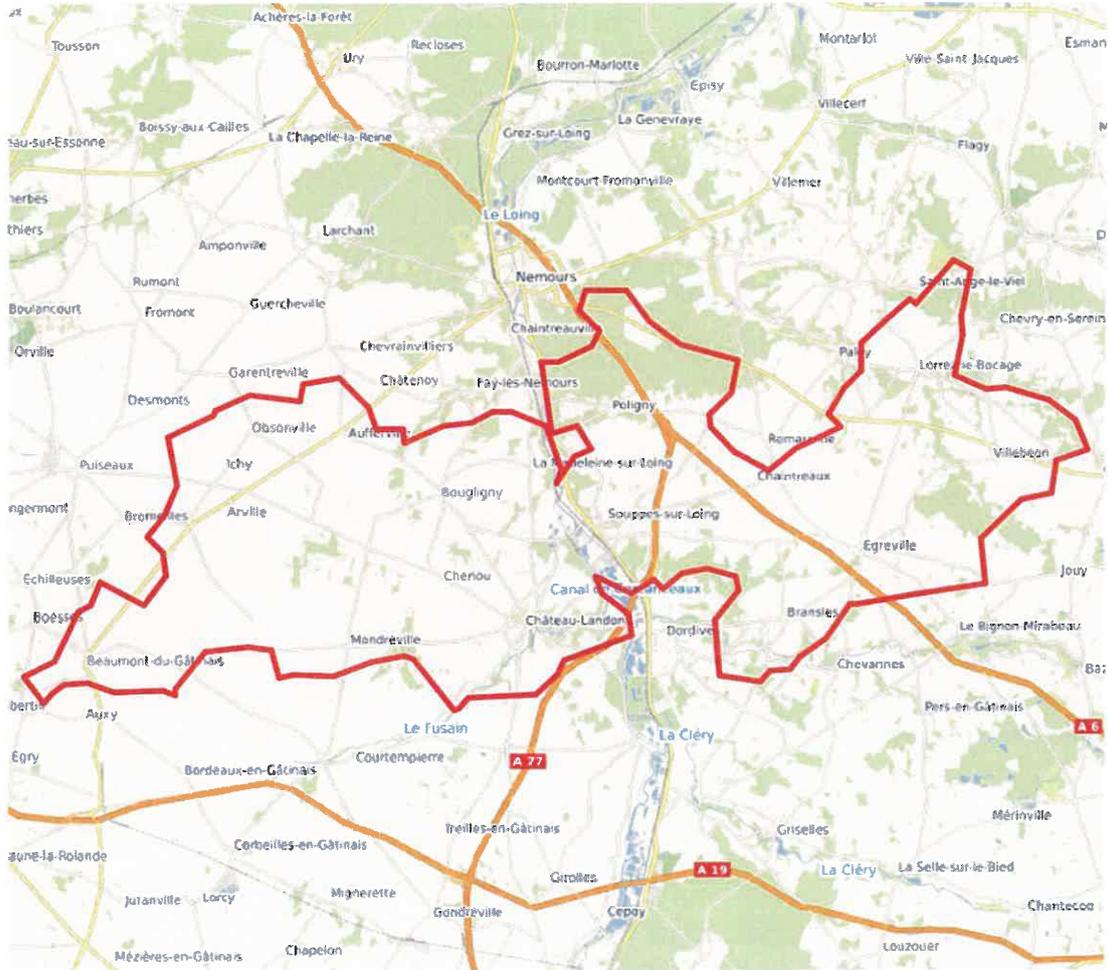
Par ailleurs, elle dispose des compétences facultatives « transport » (transport à la demande) qu'elle n'exerce plus et l'aménagement numérique du territoire.

Enfin, la CCGVL s'est dotée d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols au profit des communes, permettant ainsi de mutualiser les compétences.

Les données suivantes relatives à la CCGVL sont issues du portrait établi par l'Observatoire des territoires et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS

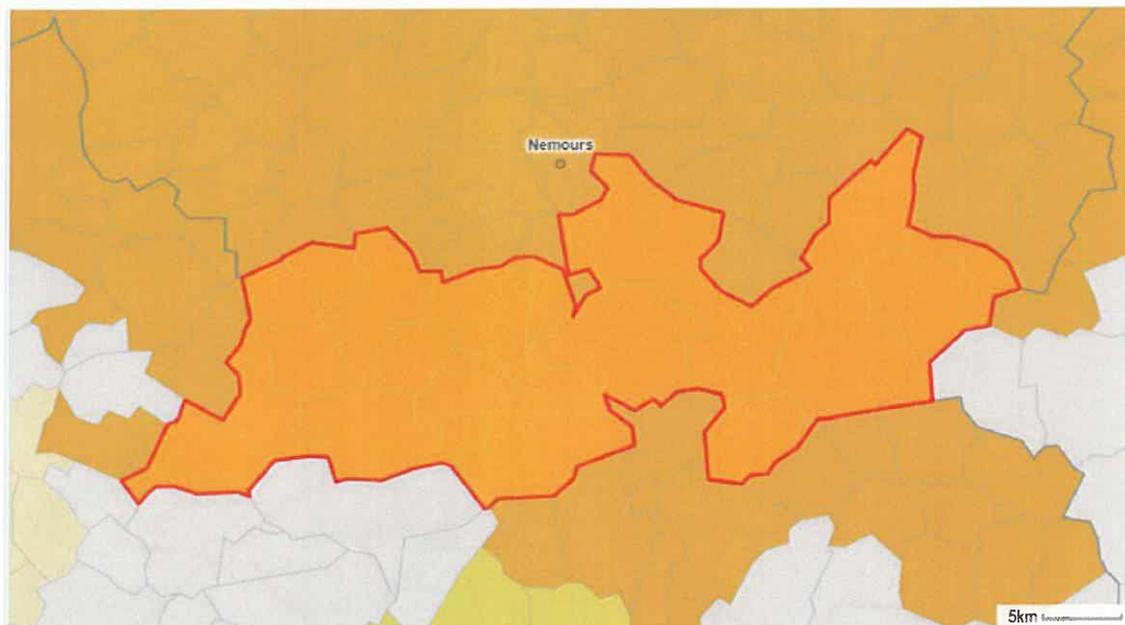
Carte de présentation



Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)

Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?  
CRTE Gâtinais Val de Loing



Source : Insee, COG 2021

Comment se répartissent la(les) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?

Catégorie	Nombre		%	
	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	35	0,0	6,9
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	20	472	100,0	93,1
Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	0	0	0,0	0,0
Commune isolée hors influence des pôles	0	0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>507</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, COG 2021

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

**Comprendre les Aires d'attraction des villes**

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un **seul tenant et sans enclave**, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

**L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes.** Une aire est composée d'un **pôle** défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Les **pôles** sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

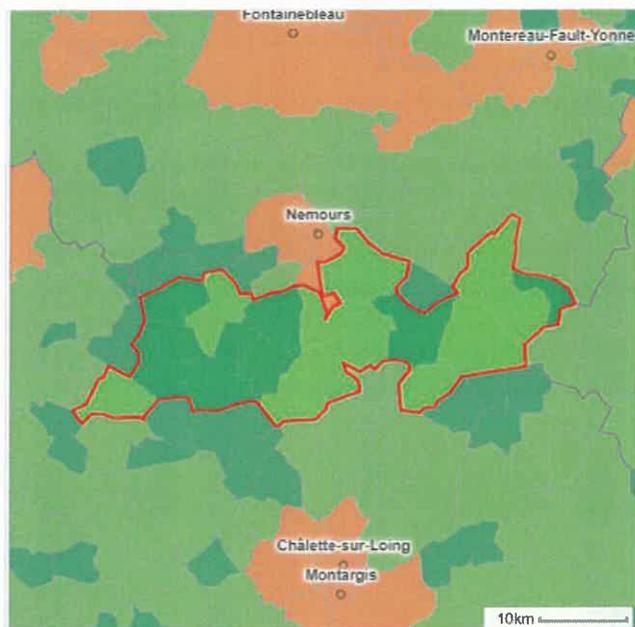
[Pour en savoir plus sur la constitution des AAV 2020](#)

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

Quelle insertion de mon territoire dans la grille communale de densité ?

CRTE Gâtinais Val de Loing



Source : Insee, 2021

Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?

Catégorie	Nombre		%	
	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Espaces densément peuplés	0	35	0,0	6,9
Espaces de densité intermédiaire	0	107	0,0	21,1
Espaces peu denses	10	270	50,0	53,3
Espaces très peu denses	10	95	50,0	18,7
Total	20	507	100,0	100,0

Source : insee, 2021

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, adaptés au contexte français par l'Insee en introduisant une finesse supplémentaire pour les territoires faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Cette typologie distingue les communes en fonction de leur degré d'urbanisation et les classe selon quatre degrés de densité. A partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des **mailles urbaines**, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des **mailles urbaines denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de **mailles peu denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants au km<sup>2</sup> et un minimum de 3 000 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme **très peu denses**. Chaque commune (ou ensemble supra-communal) est ensuite classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne avec quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses

[Pour en savoir plus sur la grille communale de densité](#)

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Nombre d'habitants

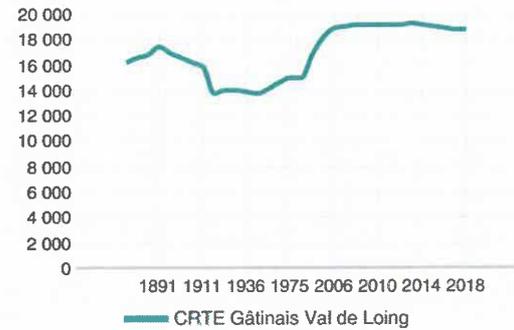
Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Population au dernier recensement (habitants)	18 716	1 412 516
Densité de population (habitants au km <sup>2</sup> )	55,4 ▼	238,8

Source : Insee, RP - 2018

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP 1876-2017

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Gains/pertes de population

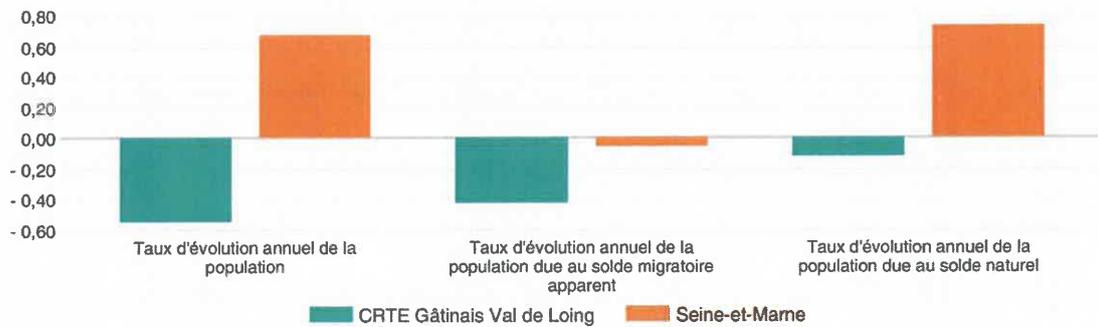
Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Variation annuelle de la population (habitants)	- 104	9 463
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	- 82	- 812
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	- 22	10 275

Source : Insee, RP - 2013-2018

Dynamiques naturelles et migratoires

Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?

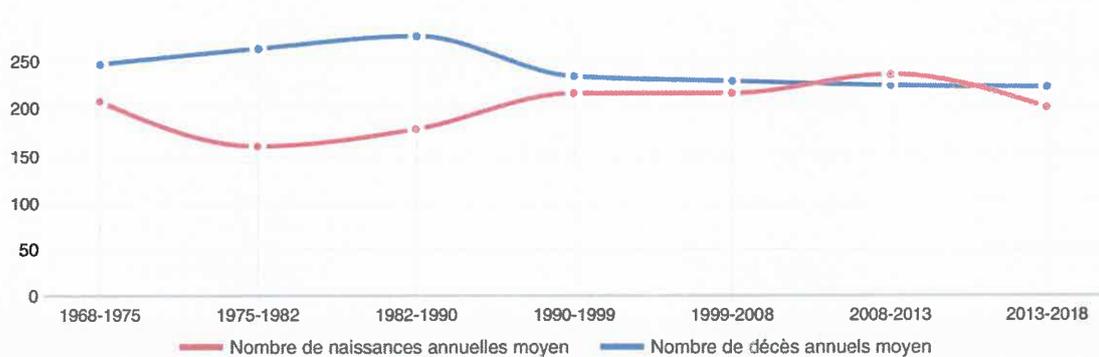


Source : Insee, RP - 2013-2018

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Détail du solde naturel

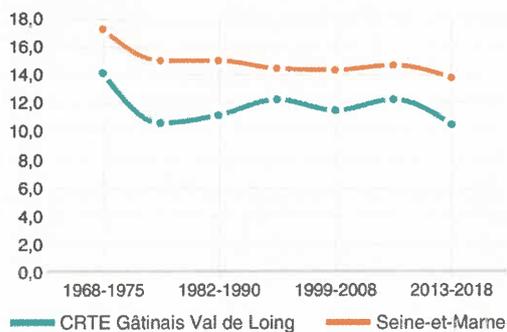
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

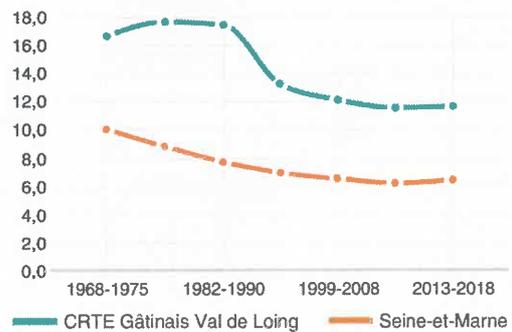
Zoom sur... la natalité

Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Zoom sur... la mortalité

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?

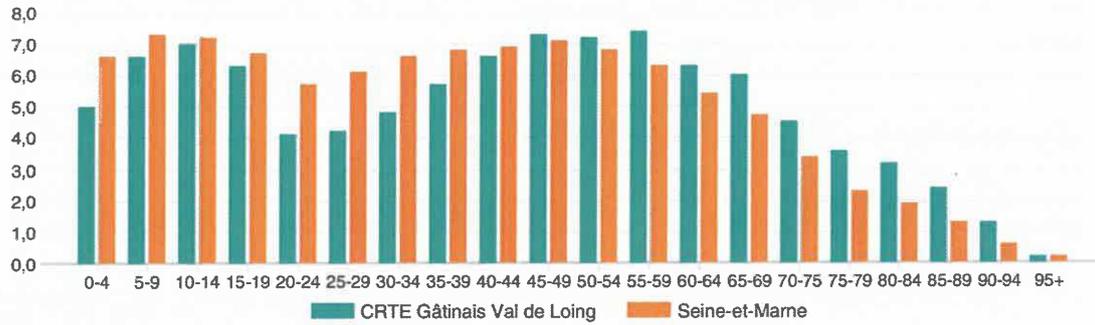


Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?

Age des populations

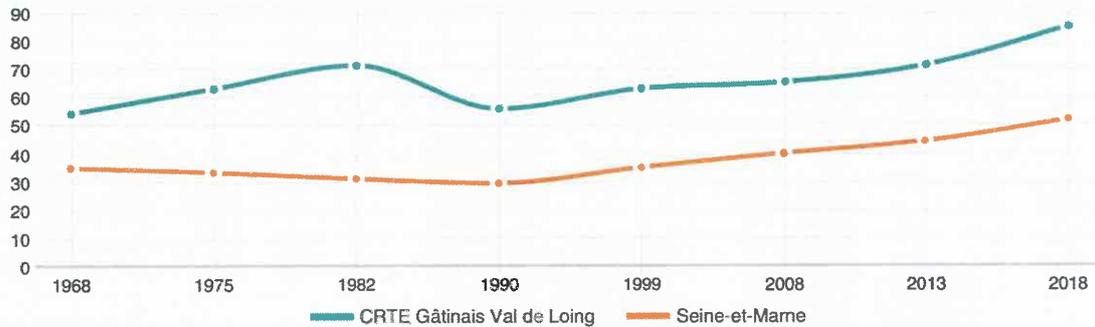
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2018

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?

Petits, grands ménages, présence d'enfants

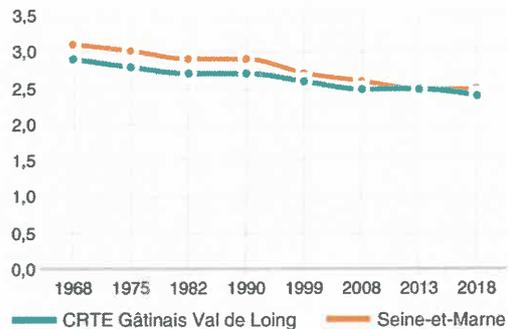
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Part des ménages d'une seule personne (%)	29,6	29,3
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	29,3 ▲	23,8
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,5 ▼	11,8
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	31,0 ▼	33,5

Source : Insee, RP - 2018

Taille moyenne des ménages

Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?

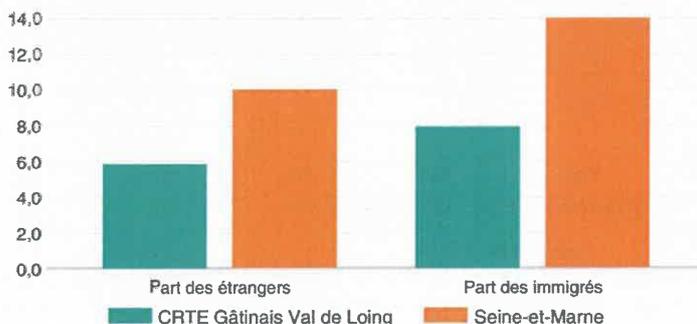


Source : Insee, RP

Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?

Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2018

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?

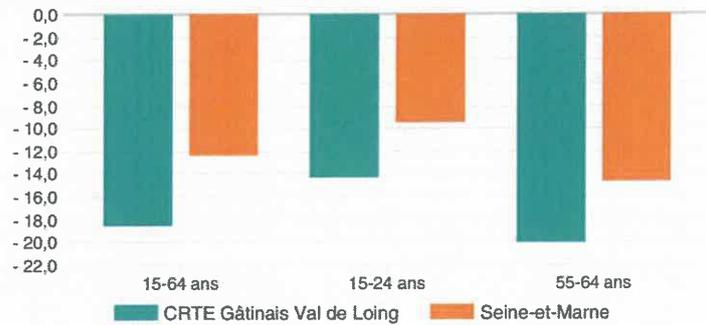
Femmes / hommes dans l'ensemble de la population  
Quel équilibre entre les sexes ?

Périodes	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
2008	1,03	1,04
2013	1,04	1,05
2018	1,07	1,05

Source : Insee, RP

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si ça valeur est inférieure à 1, cela signifie qu'il ya plus d'hommes que de femmes.

Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge  
Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?



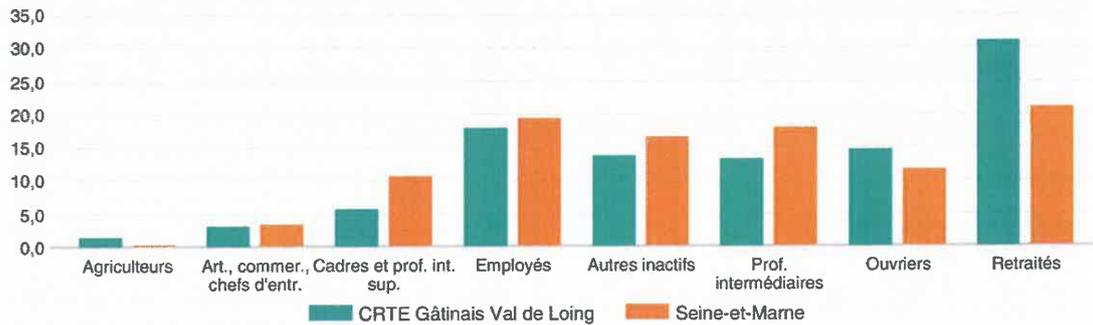
Source : Insee, RP - 2018

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble

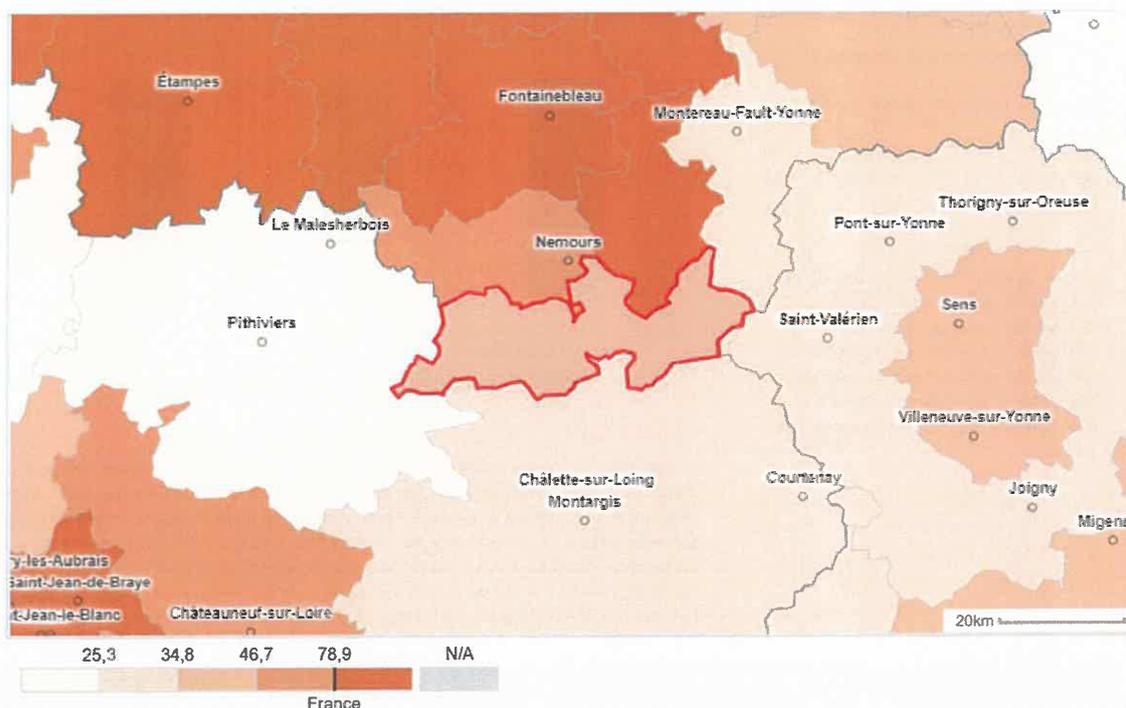


Source : Insee, RP - 2018

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Nombre de cadres pour 100 ouvriers

Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire - CRTE Gâtinais Val de Loing



Source : Insee, RP - 2018

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Agriculteurs exploitants (points de %)	1,6 ▲	0,2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	2,4 ▼	3,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	2,3 ▼	4,5
Employés (points de %)	- 18,6 ▼	- 15,1
Autres inactifs (points de %)	- 5,1 ▼	- 4,9
Professions intermédiaires (points de %)	1,4 ▲	- 1,1
Ouvriers (points de %)	20,4 ▲	15,2
Retraités (points de %)	- 4,5 ▼	- 2,2

L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

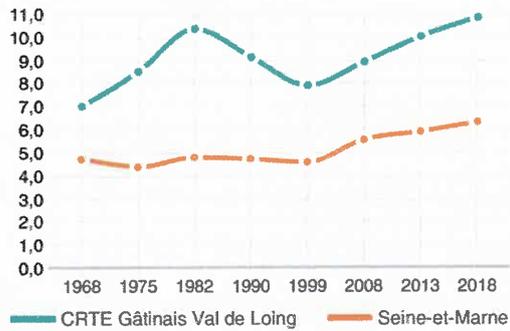
Source : Insee, RP 2008-2013-2018 - 2018

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Des personnes âgées en nombre ?

Les personnes âgées et leur évolution

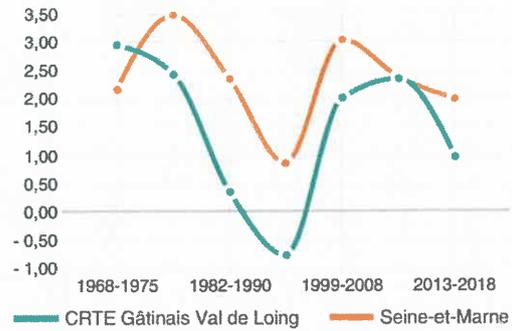
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

Vieillissement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

Vivre en structure d'hébergement

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	18,1 ▲	10,1

Source : Insee, RP 2008-2013-2018 - 2018

Offre à destination des personnes âgées

Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

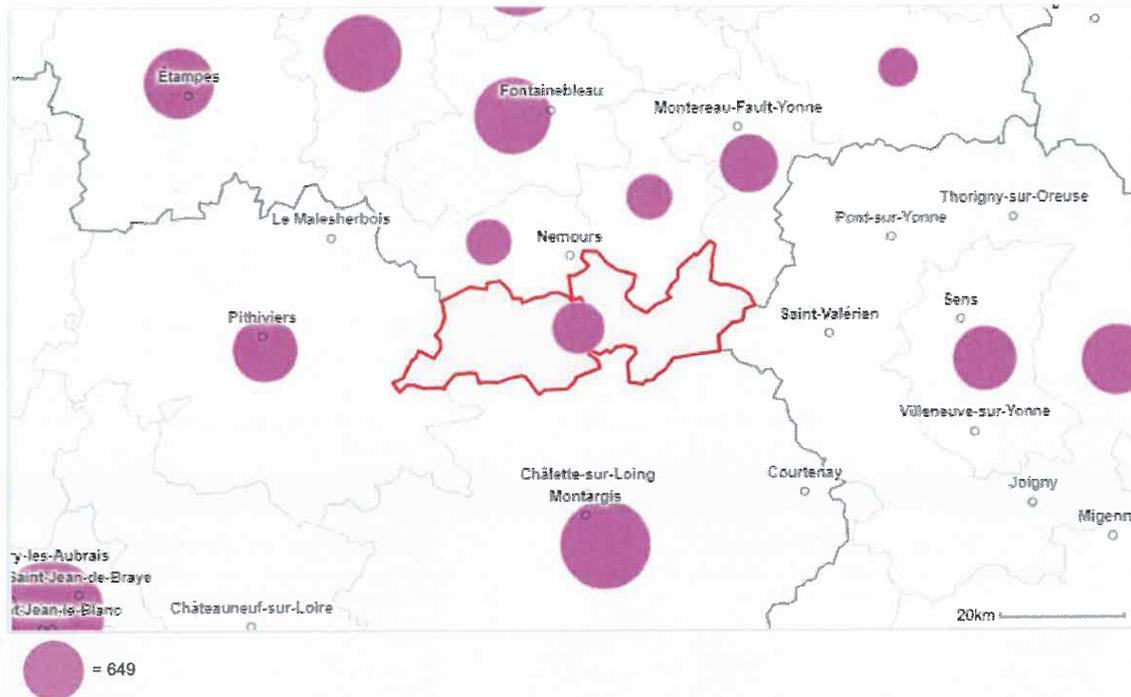
Catégories	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places)	
	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Ensemble	546	11 818
Etablissements pour personnes âgées autonomes	106	2 204
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	440	9 239

Source : Finess, 31/12/2020

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Localisation de l'offre

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - CRTE Gâtinais Val de Loing



Source : Finess, 2019

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence sénior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	653	31 675
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	39,4	39,7

Source : Insee, RP - 2018

Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

Catégorie	personnes		%	
	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Femmes	499	24 509	76,5	77,4
Hommes	153	7 165	23,5	22,6
Total	652	31 674	100,0	100,0

Source : Insee, RP - 2018

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

Population en âge d'être  
scolarisée

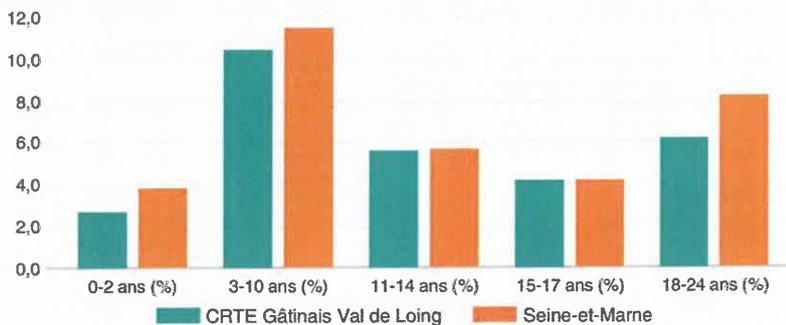
Combien d'enfants,  
d'adolescents potentiellement  
concernés par des besoins de  
scolarisation ?

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing
0-2 ans (enfants)	511
3-10 ans (enfants)	1 942
11-14 ans (adolescents)	1 045
15-17 ans (adolescents)	791
18-24 ans (personnes)	1 155

Source : Insee, RP - 2018

Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2018

Les diplômés du supérieur

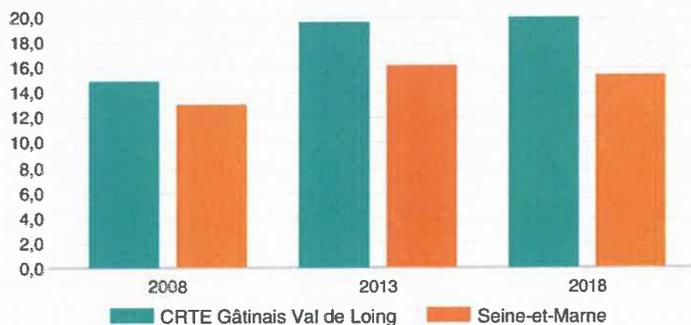
Mon territoire accueille-t-il, plus que  
d'autres, une population de diplômés ? -  
Ensemble

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine- et- Marne
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	20,3 ▼	31,0

Source : Insee, RP - 2018

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire  
déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

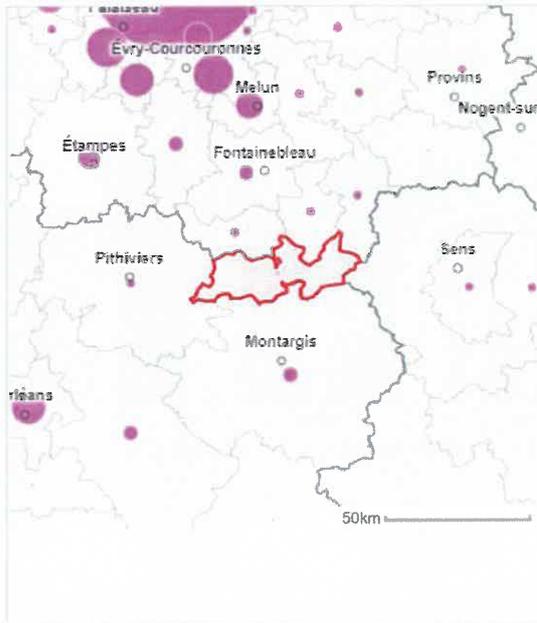
Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Catégories	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
Ensemble	501	1 314	1 190	0

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil

CRTE Gâtinais Val de Loing



○ = 25 700

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Enseignement public et privé

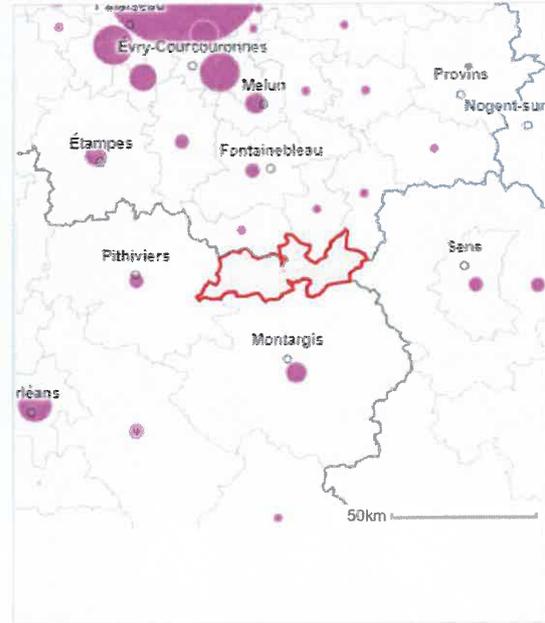
Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)	100,0	99,8
Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%)	100,0 ▲	93,4
Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)	100,0 ▲	88,1
Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)	N/A Div. par 0	87,9

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil

CRTE Gâtinais Val de Loing



○ = 61 300

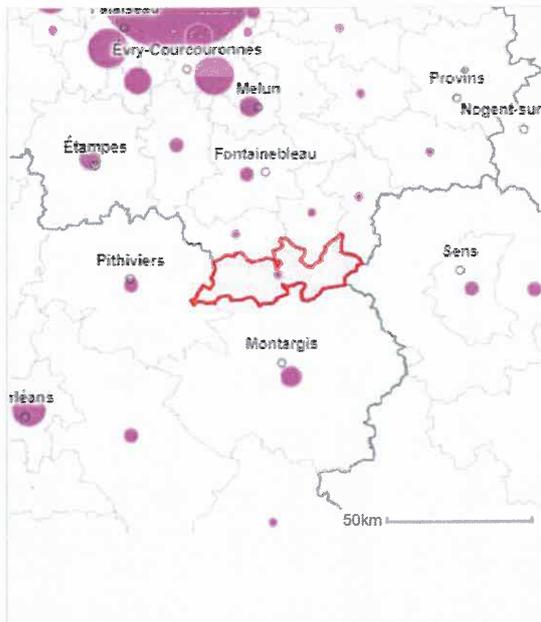
Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Zoom sur...la localisation des collèges et leurs capacités d'accueil

CRTE Gâtinais Val de Loing

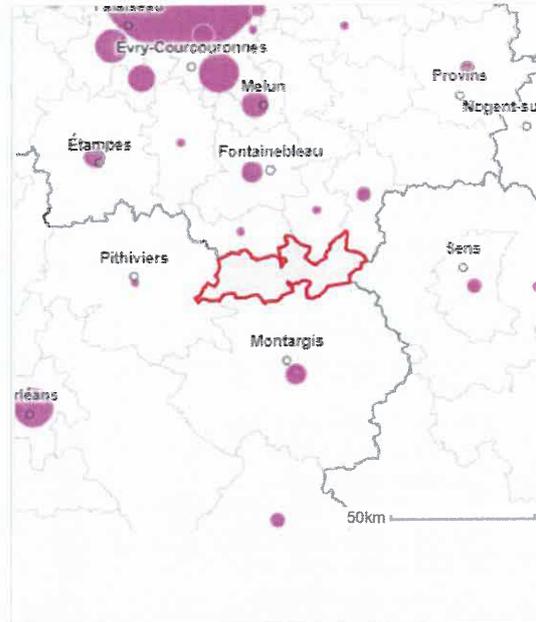


 = 41 700

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des lycées et leurs capacités d'accueil

CRTE Gâtinais Val de Loing



 = 34 200

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

**Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur**

Combien d'étudiants accueillent les établissements d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-ils beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Total des formations d'enseignement supérieur	0	28 961	N/A	15,0
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	0	4 063	N/A	21,4
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	1 043	N/A	27,8
Grands établissements MENESR	0	0	N/A	N/A
Universités	0	18 201	N/A	13,6
Universités de technologie (UT)	0	0	N/A	N/A
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	0	N/A	N/A
ESPE	0	183	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	0	N/A	N/A
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	0	N/A	N/A
Autres formations d'ingénieurs	0	1 399	N/A	63,1
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité	0	647	N/A	- 36,1
Écoles juridiques et administratives	0	0	N/A	- 100,0
Écoles paramédicales et sociales	0	1 447	N/A	14,7
Écoles supérieures art et culture	0	745	N/A	30,5
Autres écoles de spécialités diverses	0	771	N/A	- 16,5

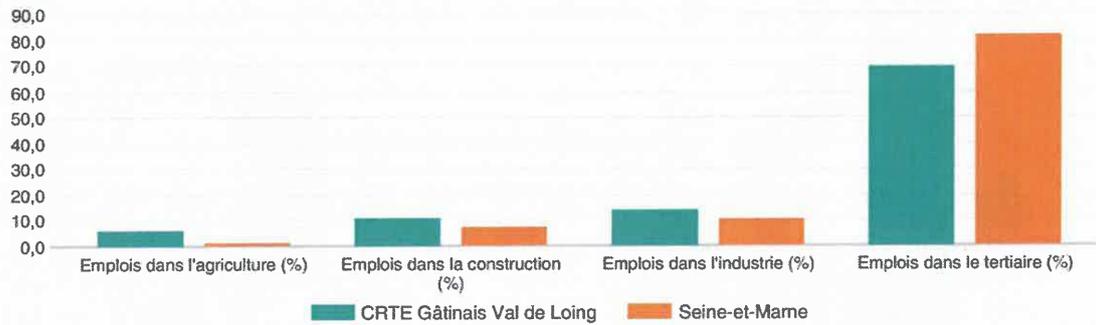
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrée 2018 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrées 2008-2018

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Comment se structure le tissu économique local ?

Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : insee, RP - 2018

La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Ensemble	1 277	107 987	100,0	100,0
0 ou inconnu	1 002	79 600	78,5	73,7
1 à 9 salariés	236	22 676	18,5	21,0
10 à 19 salariés	18	2 861	1,4	2,6
20 à 49 salariés	17	1 845	1,3	1,7
50 à 99 salariés	3	574	0,2	0,5
100 à 249 salariés	1	313	0,1	0,3
250 salariés et plus	0	118	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2019

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	- 1,75 ▼	0,67

Source : Insee, RP - 2013-2018

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité

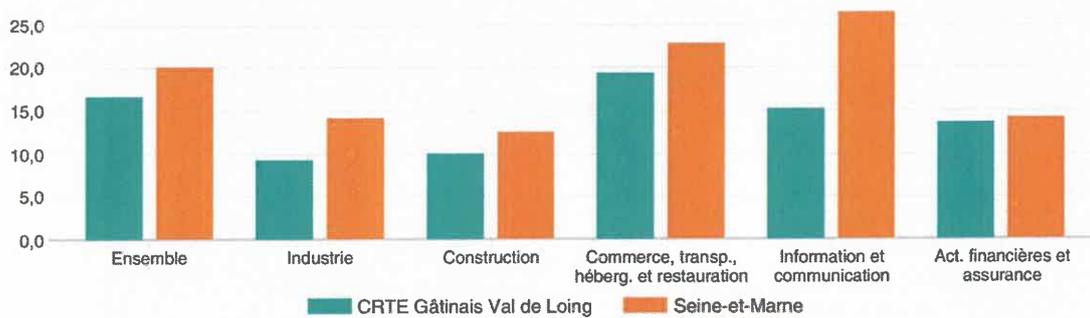
Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?



Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Taux de création d'entreprises (partie 1)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?

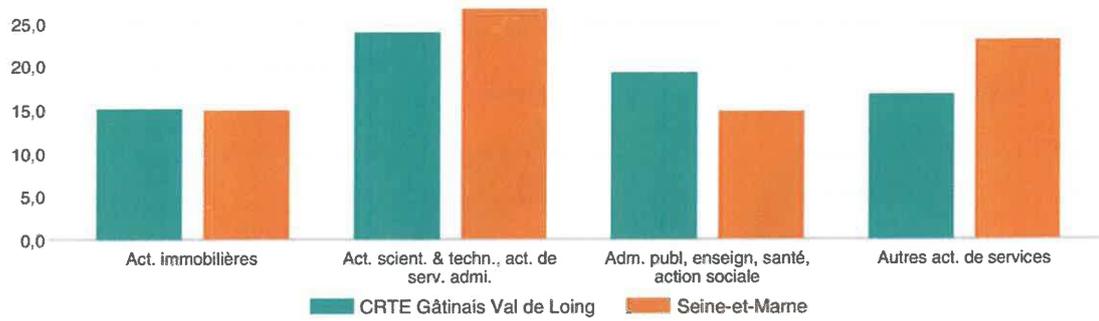


Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Taux de création d'entreprises (partie 2)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

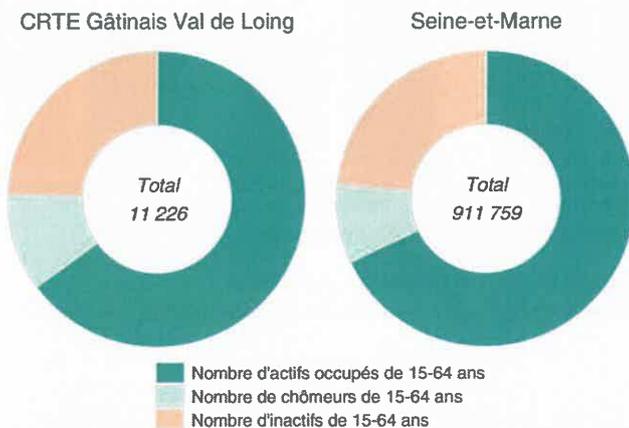
Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble

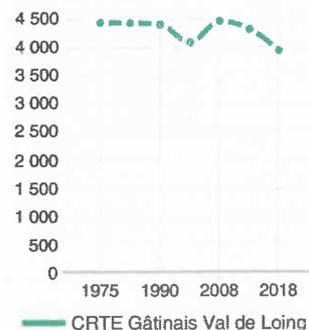


Source : Insee, RP - 2018

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Source : Insee, RP

Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

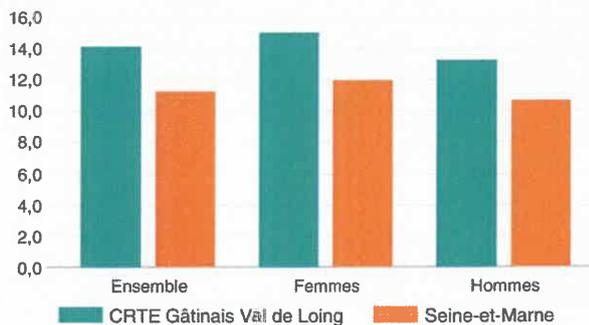
Les principales mesures du chômage

1. Le chômage au sens du Bureau International du travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

## 2. Le taux de chômage localisé

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

**À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.**

## 3. Le chômage au sens du recensement de la population

Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, mais l'interrogation est moins précise. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

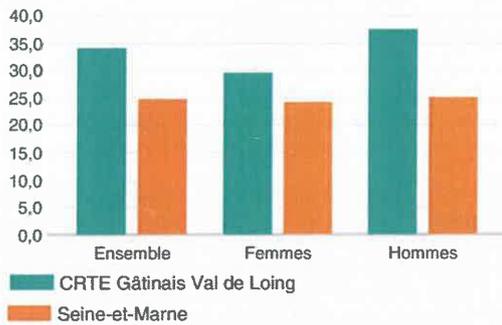
**Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage). Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.**

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crite), comparée avec Seine-et-Marne (département)

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Zoom sur...le chômage des jeunes

Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Zoom sur...le chômage des seniors

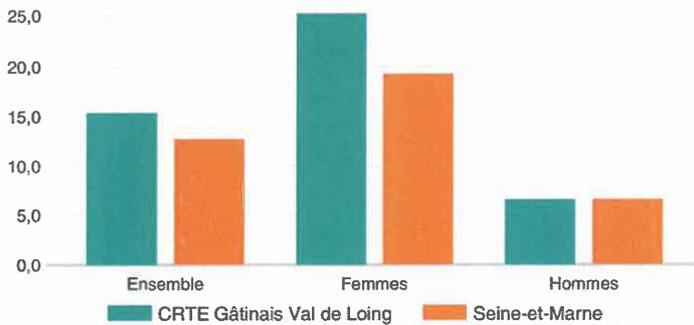
Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?

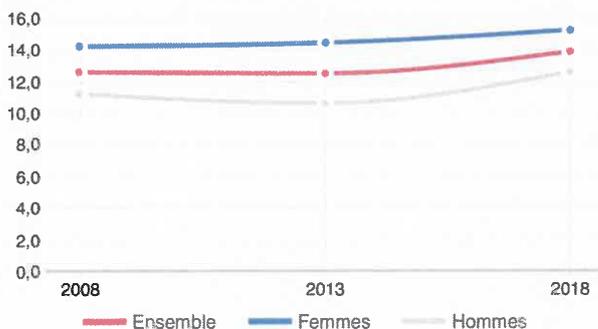


Source : Insee, RP - 2018

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

Les salariés en emploi précaire

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Source : Insee, RP

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

### Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

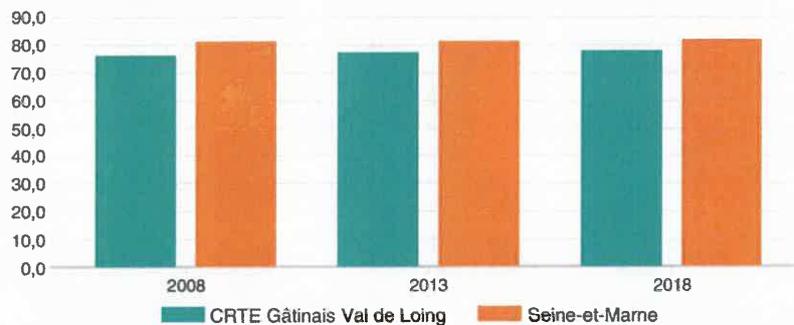
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	74,7 ▲	63,7
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	16,0 ▼	27,0
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	1,6 ▼	1,9

Source : Insee, RP - 2018

### Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes



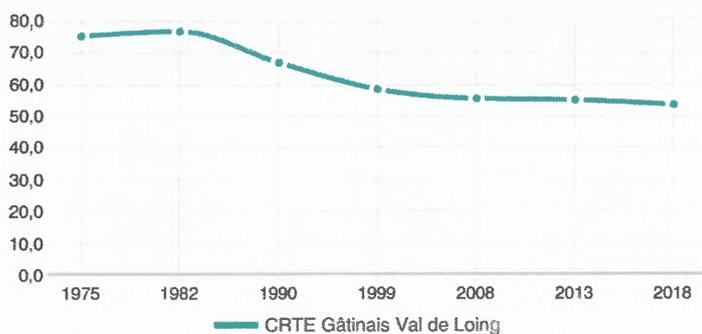
Source : Insee, RP 2008-2013-2018

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?

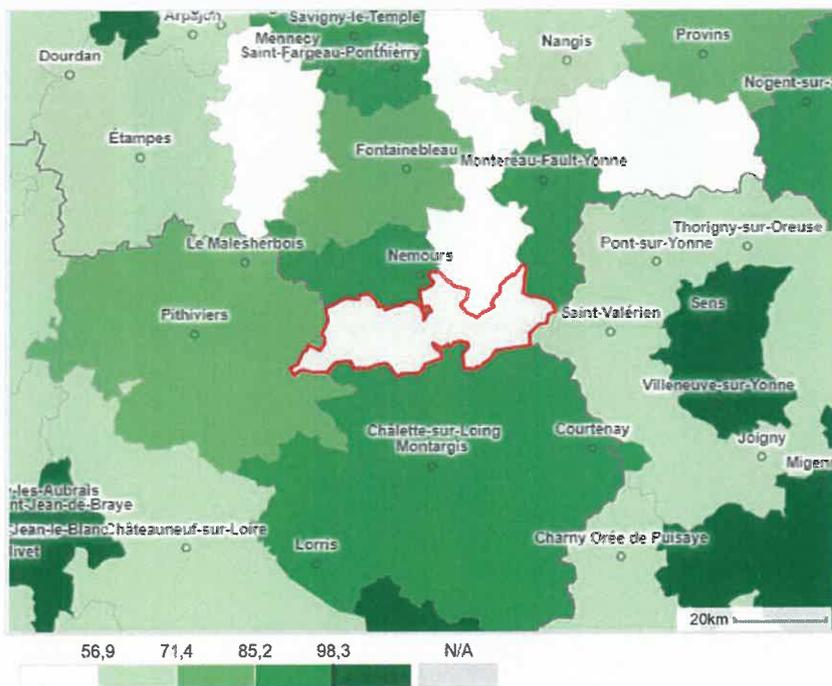


Source : Insee, RP

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Les pôles d'emplois situés à proximité

Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CRTE Gâtinais Val de Loing



Source : Insee, RP - 2018

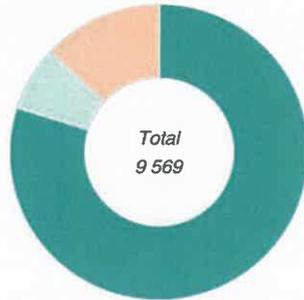
Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?

**Le parc de logements**

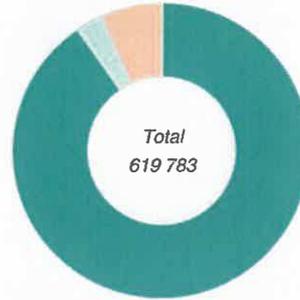
Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ?  
Quelle part est inoccupée (vacance) ?

CRTE Gâtinais Val de Loing



■ Résidences principales  
■ Résidences secondaires  
■ Logements vacants

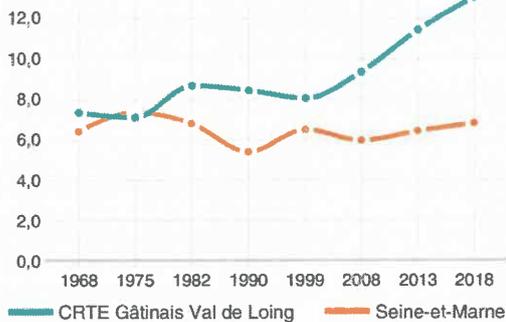
Seine-et-Marne



Source : Insee, RP - 2018

**Zoom sur...la part des logements vacants**

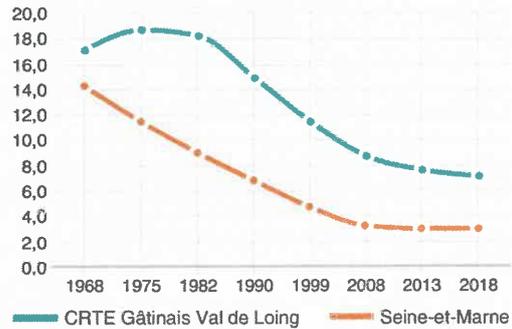
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffectations pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

**Zoom sur...la part des résidences secondaires**

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



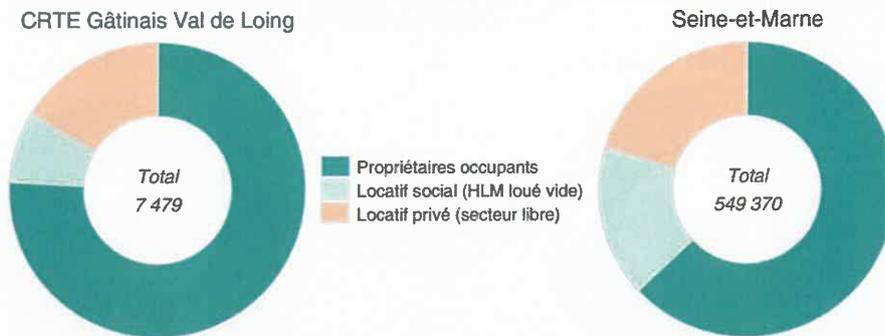
Source : RP, Insee

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?



Source : Insee, RP - 2018

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

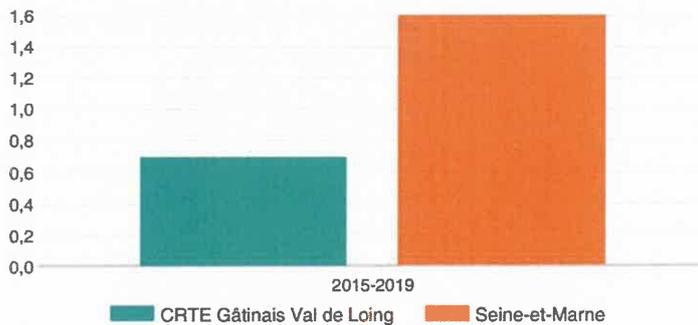
Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ? Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

Période	Propriétaires occupants (personnes par ménage)		Locatif social (personnes par ménage)		Locatif privé (personnes par ménage)	
	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
2008	2,6	2,7	2,6	2,7	2,2	2,1
2013	2,5	2,7	2,4	2,7	2,2	2,1
2018	2,4	2,6	2,6	2,7	2,1	2,0

Source : Insee, RP

Evolution annuelle du nombre de logements sociaux

Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social au cours des 5 dernières années ?



Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

Créé en 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Une absence de données ci-contre indique que le territoire ne compte pas de logements sociaux à N-5 au sens du RPLS.

Une construction dynamique ?

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

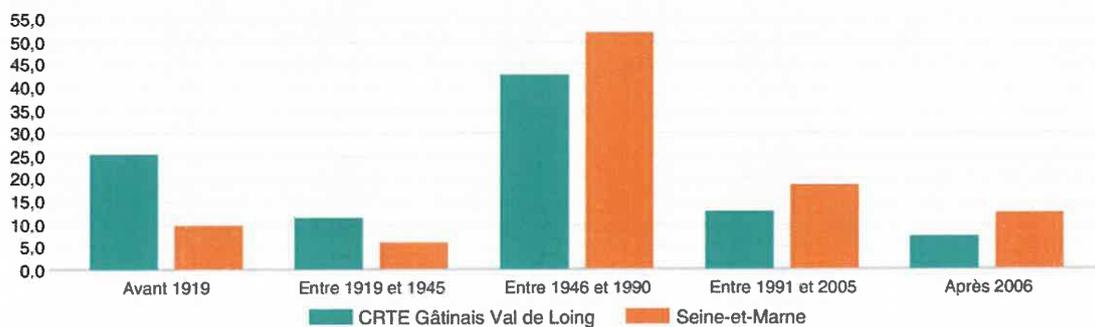
**Les constructions neuves**

Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et- Marne
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	0,7 ▼	4,9
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m <sup>2</sup> )	88,8 ▲	72,6

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire),  
Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2015-2019

**L'ancienneté de construction des résidences principales**  
Le parc de logements du territoire se caractérise-t-il par son ancienneté ? ?



Source : Insee, RP 2013-2018 - 2018

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?

Part de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile 4G vis-à-vis des territoires environnants ? - CRTE Gâtinais Val de Loing



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2021

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
2020	100,0	100,0
2021	100,0	100,0

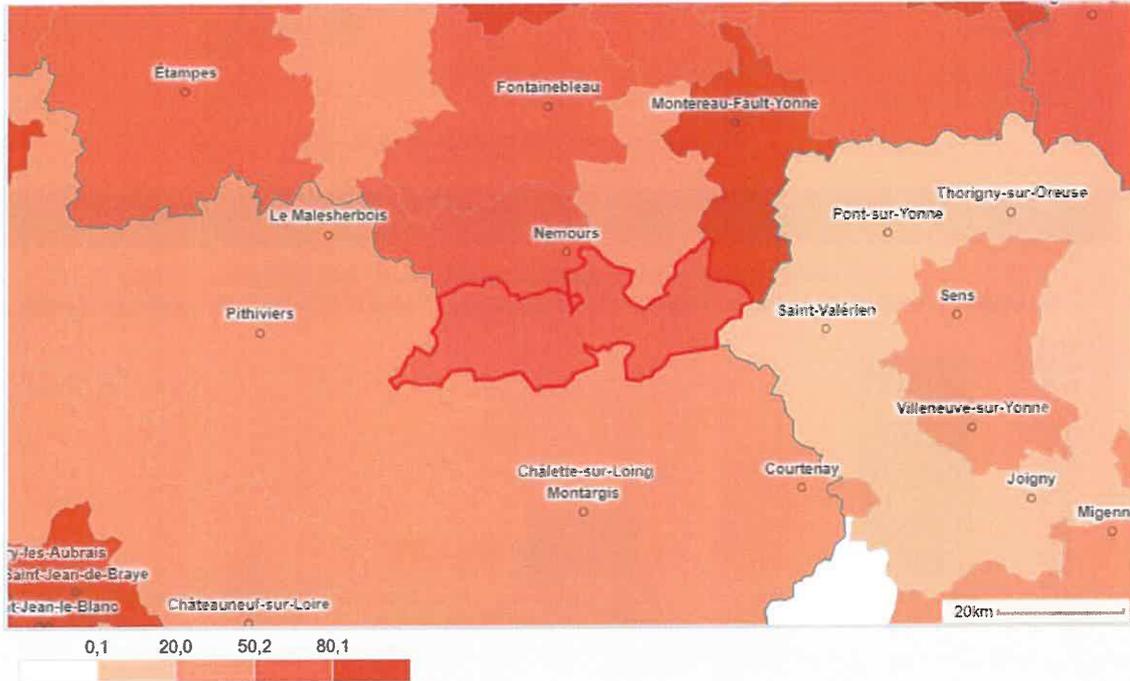
Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017, du 3ème trimestre 2020 et du 1er trimestre 2021

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?

Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? -  
CRTE Gâtinais Val de Loing



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Les locaux raccordables au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordés à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
2019	11,9	50,0	1 178	315 209
2020	70,4	78,6	7 006	558 625

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

Zone d'étude **CRTE Gâtinais Val de Loing (crte)**, comparée avec **Seine-et-Marne (département)**  
**CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE SERVICES PUBLICS ?**

Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?

Lieux délivrant des services Pôle Emploi

Combien de lieux délivrant des services Pôle Emploi sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? Sont-ils nombreux au regard de la population ?

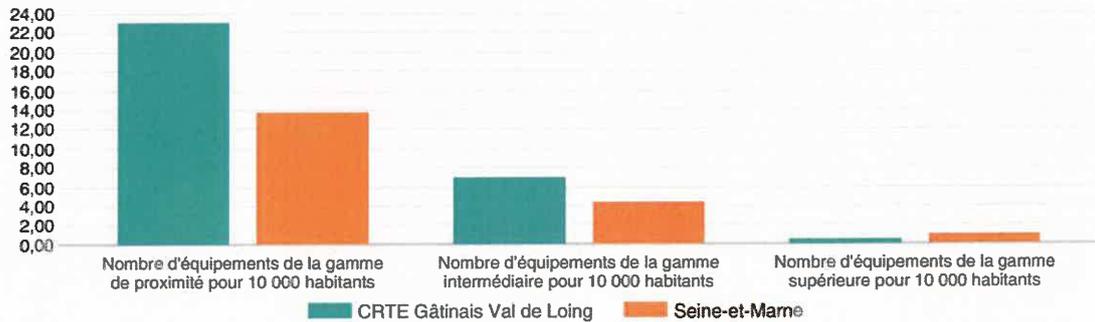
Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Nombre de lieux délivrant des services Pôle Emploi (lieux délivrant des services Pôle Emploi)	1	24
Densité de lieux délivrant des services Pôle Emploi (pour 10 000 habitants)	0,53 ▲	0,17

Source : Insee, Base permanente des équipements 2020 - 2020

Quelle est l'offre d'équipements sportifs et culturels sur mon territoire ?

Densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants

Les équipements sportifs et culturels sont-ils nombreux au regard de la population du territoire ? Qu'en est-il selon la gamme d'équipements ?



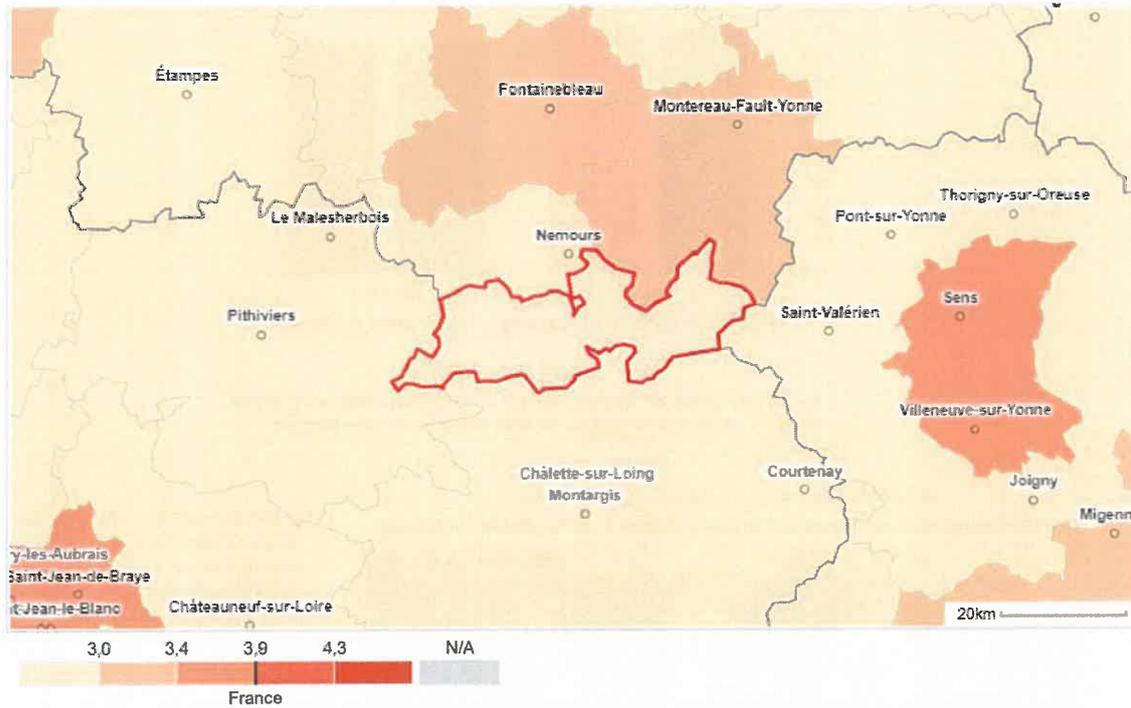
Source : Insee, BPE 2020 - 2020

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population. Dans le domaine "Sports, loisirs et culture", les trois gammes d'équipements recensent :

- gamme de proximité : boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et bibliothèques ;
- gamme intermédiaire : salles de sport spécialisées, bassins de natation, structures d'athlétisme et pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle ;
- gamme supérieure : théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine (musées notamment), parcours sportifs et de santé.

Quel accès à la médecine générale ?

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes  
CRTE Gâtinais Val de Loing



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

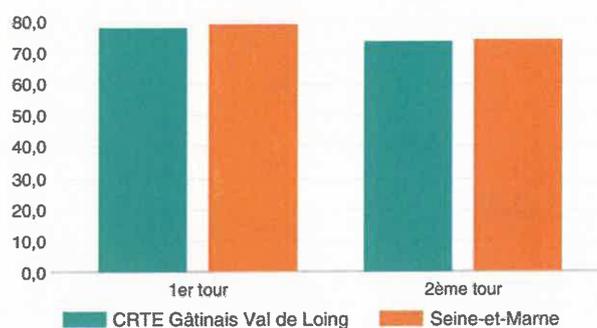
L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle relation à la vie démocratique ?

Participation aux élections présidentielles  
Quel taux de participation au sein de la population ?

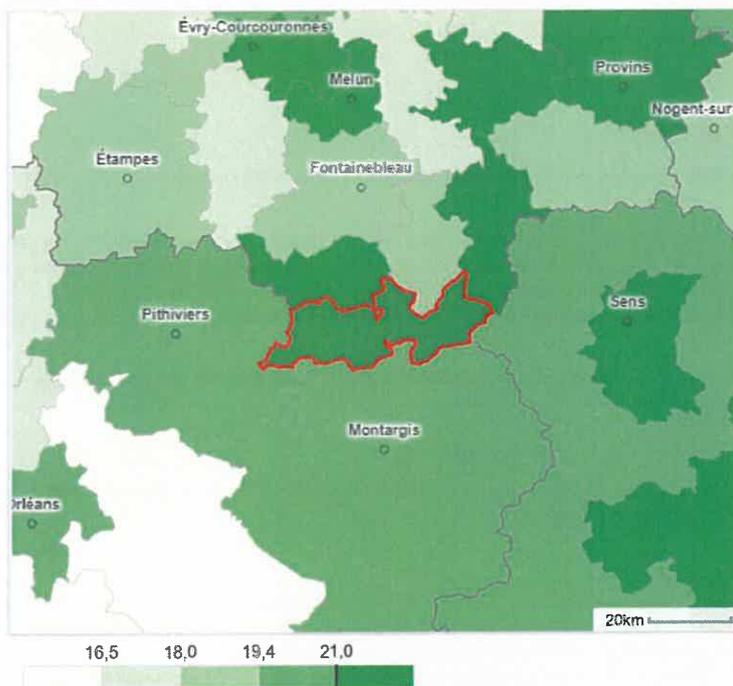


Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales lors des élections concernées.

Taux d'abstention aux élections présidentielles

Une abstention plus importante sur mon territoire qu'ailleurs ? - CRTE Gâtinais Val de Loing



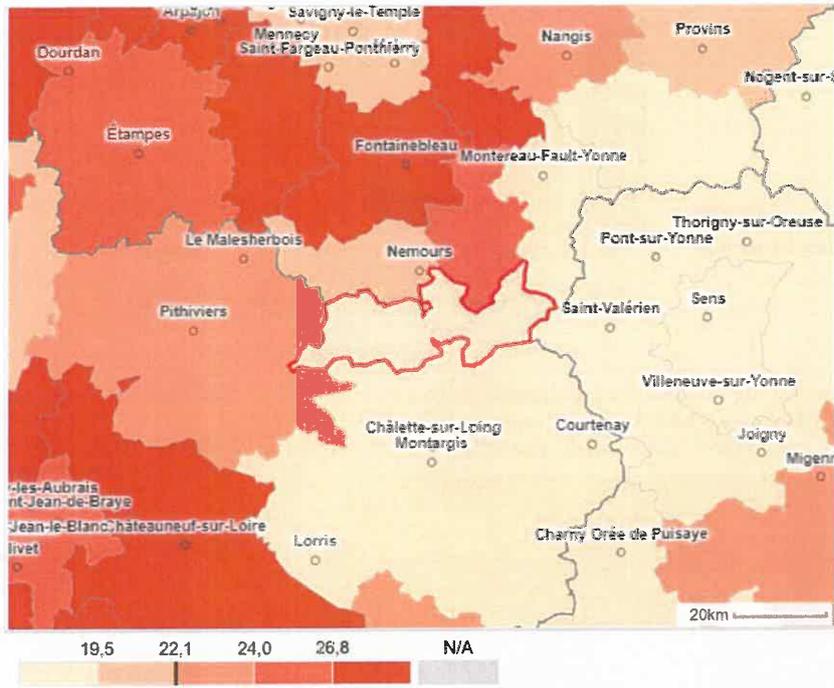
Le taux d'abstention aux élections est calculé en rapportant le nombre des citoyens inscrits sur les listes électorales mais s'étant abstenu au nombre total de personnes inscrites sur les listes électorales, à la date du scrutin.

France  
Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Quelle dynamisme de la vie associative locale ?

Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants

Combien de personnes sont engagées dans une activité sportive associative sur le territoire ? - CRTE Gâtinais Val de Loing



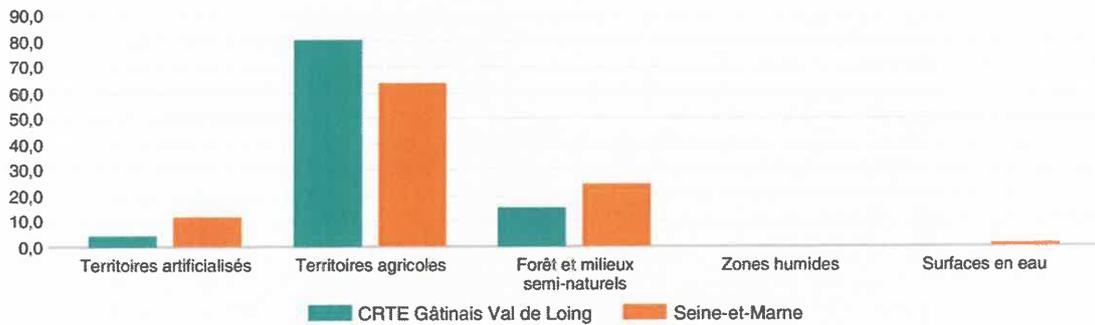
Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos - 2018

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

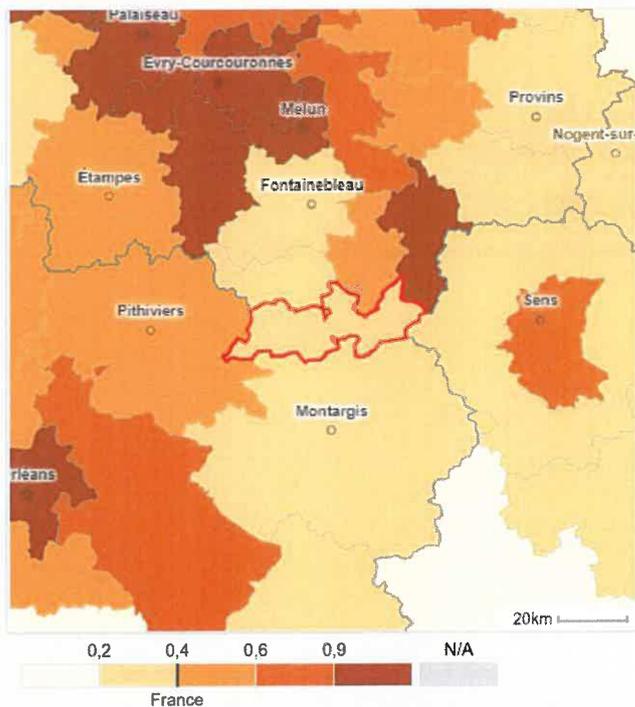
Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (en %)

Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CRTE Gâtinais Val de Loing



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 - 2009-2019

Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ?  
Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2019 (hectares)	65,9	4 809,6
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (%)	0,2 ▼	0,8

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 - 2009-2019

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
**CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?**

**Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?**

**Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)**

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

Indicateurs	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	86	3 169
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	3	190
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	0	20

Source : Base Gaspar, 1982-2021 + Base Gaspar, cumul en 2021

**Aléas et risques naturels ou technologiques locaux**

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

Catégories	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne	CRTE Gâtinais Val de Loing	Seine-et-Marne
Nucléaire	0	6	0,0	1,2
Risque industriel	0	31	0,0	6,1
Risques technologiques	0	0	0,0	0,0
Transport de marchandises dangereuses	20	506	100,0	99,8
Phénomènes météorologiques	0	0	0,0	0,0
Inondation	3	210	15,0	41,4
Feu de forêt	2	36	10,0	7,1
Mouvement de terrain	20	507	100,0	100,0
Séisme - fort	0	0	0,0	0,0
Séisme - modéré	0	0	0,0	0,0
Séisme - moyen	0	0	0,0	0,0
Séisme - faible	0	0	0,0	0,0
Séisme - très faible	20	507	100,0	100,0
Rupture de barrage	0	29	0,0	5,7
Avalanche	0	0	0,0	0,0
Eruption volcanique	0	0	0,0	0,0
Risques miniers	0	0	0,0	0,0
Emissions en surface de gaz de mine	0	0	0,0	0,0
Radon	0	0	0,0	0,0
Engins de guerre	0	0	0,0	0,0

Source : Base Gaspar - DDRM, 2021

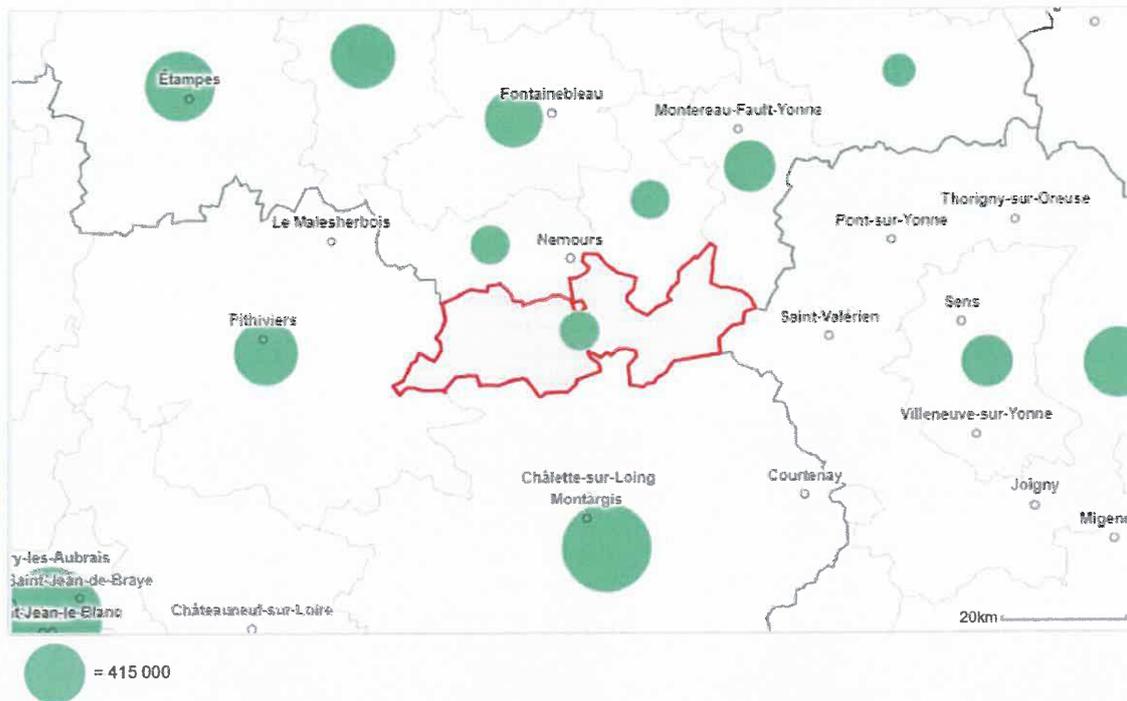
Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relâchées localement dans l'atmosphère ? - CRTE Gâtinais Val de Loing



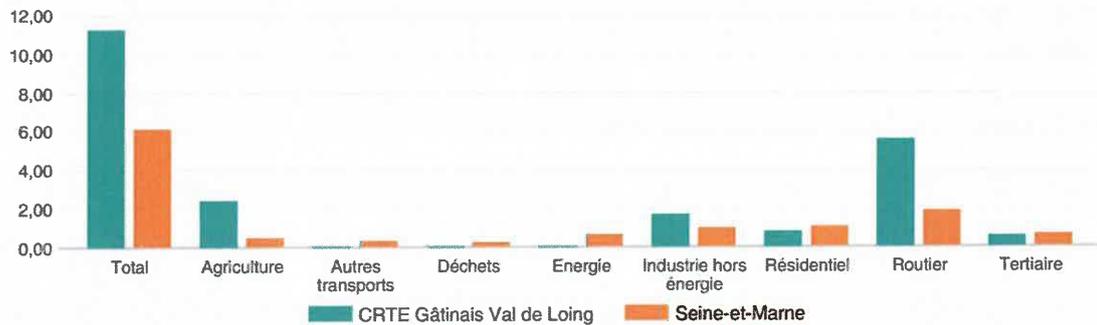
Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016 - 2016

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO2, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO2. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO2 (non biotique), le méthane CH4, le protoxyde d'azote N2O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF6. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO2 pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH4) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.

Zone d'étude CRTE Gâtinais Val de Loing (crte), comparée avec Seine-et-Marne (département)  
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG) par habitant, par secteur

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relâchées localement dans l'atmosphère selon le secteur d'émission ?

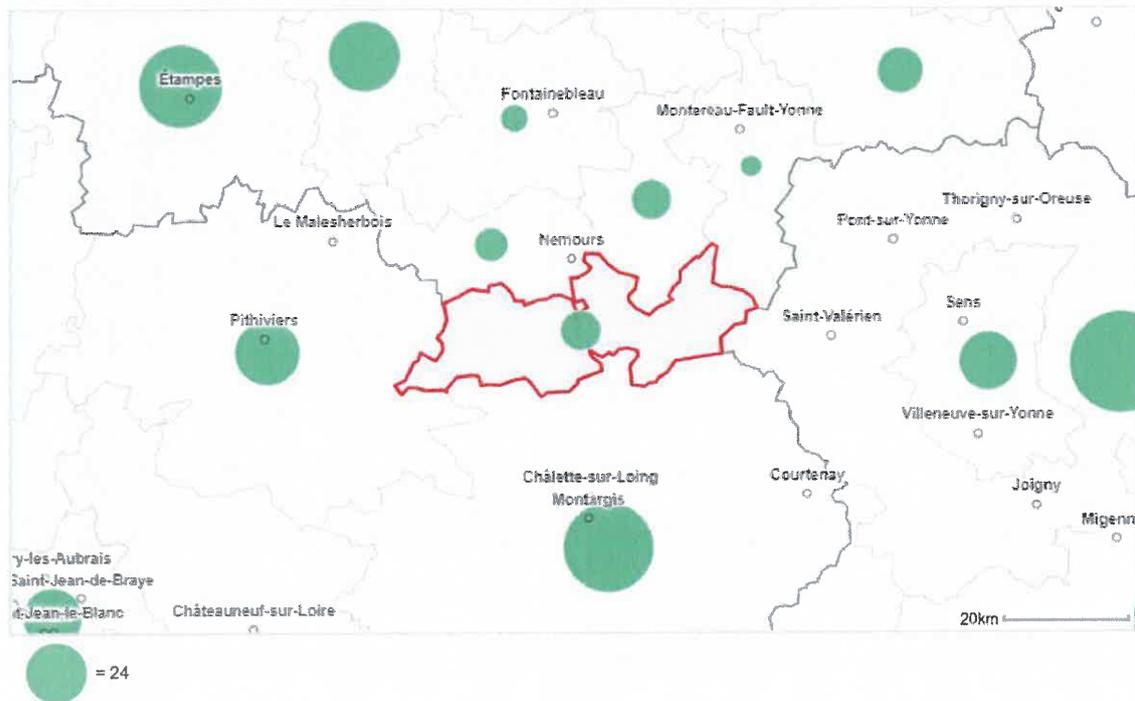


Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016

La conversion à l'agriculture biologique

Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique

Le nombre de producteurs engagés dans des productions agricoles biologiques est-il important au regard des territoires environnants ? - CRTE Gâtinais Val de Loing



Source : Agence Bio, 2019 - 2019

Attention, les données sont localisées au siège de l'exploitation.

## **1.2. Programme « Petites villes de demain »**

En septembre 2020, la commune de Souppes-sur-Loing a, par courrier adressé au Préfet de Seine-et-Marne, dûment exprimé sa candidature au programme « Petites villes de demain. » Fin décembre 2020, la commune a été labellisée par l'État.

Ledit programme national vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques. Il constitue un outil de la relance au service des territoires et ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

En mars 2021, le conseil municipal de Souppes-sur-Loing et le conseil communautaire de la CCGVL ont approuvé la convention avec l'État qui a été signée le 22 juin 2021.

## **Annexe 2 – Ambitions pour le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing**

Par la signature du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) se veut être un territoire exemplaire en répondant aux critères définis par la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020.

En sa qualité de territoire où des projets éoliens ont vu le jour à Arville, Beaumont-du-Gâtinais, Gironville et Mondreville, la CCGVL veut faire émerger des projets mettant en valeur de nouvelles « énergies renouvelables » (photovoltaïque, hydrogène...).

Par ailleurs, il apparaît que les élus, conscients des enjeux environnementaux, souhaitent s'engager dans la maîtrise des énergies en procédant à la réhabilitation du patrimoine, en remplaçant les éclairages énergivores, en adoptant des nouveaux modes de mobilité (passage du thermique à l'électrique et mobilités douces). Cette orientation de maîtrise des énergies s'étend à l'eau et à l'assainissement car la préservation de la ressource en eau apparaît comme primordiale.

Ces axes de développement ne seront pas antinomiques avec le développement économique et le tourisme et inversement. La crise sanitaire suivie de la crise économique a démontré l'attrait des territoires ruraux similaires à celui de la CCGVL. Les urbains recherchant un nouveau mode de vie viennent régulièrement se ressourcer dans le sud de la Seine-et-Marne voire y vivre. À ce titre, une recrudescence de vente des biens immobiliers a été constatée ces derniers mois.

De plus, les maires des vingt communes ont pour préoccupation la préservation de l'environnement et le maintien de la biodiversité en milieu rural.

Il est à noter que les ambitions seront nécessairement affinées avec l'élaboration du projet de territoire qui servira de socle de travail tant pour les projets communaux et intercommunaux que pour le CRTE.

## Annexe 3 – Orientations stratégiques

Dans le cadre d'une démarche de co-construction du Contrat de relance et de transition écologique, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a consulté ses communes membres et les syndicats intercommunaux afin de connaître leurs projets sur la période 2021-2026.

Près de 150 projets correspondant aux critères édictés par la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020 ont été identifiés. De ces projets se dégagent les orientations stratégiques suivantes relevant tant de compétences communautaires que de compétences communales confiées parfois à des établissements publics de coopération intercommunale autres que la communauté de communes :

- orientation 1 : développement économique - tourisme,
- orientation 2 : énergie - patrimoine (y compris son accessibilité),
- orientation 3 : environnement - biodiversité,
- orientation 4 : mobilité,
- orientation 5 : eau et assainissement.

### 3.1. Développement économique – tourisme

Compétences obligatoires de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing, le développement économique et le tourisme sont également des thématiques identifiées comme prépondérantes pour les communes membres. Ces vecteurs valorisent le développement du territoire et assurent un lien entre les habitants et leur territoire.

### 3.2. Énergie – patrimoine (y compris son accessibilité)

Conscients des enjeux en matière d'énergie, les élus du territoire souhaitent s'engager activement dans la rénovation énergétique des bâtiments, parfois onéreuse mais génératrice d'économies d'énergie et financières. Cette rénovation s'inscrit dans l'amélioration des locaux tant destinés à accueillir les usagers des services publics que le patrimoine culturellement et historiquement riche. Par ailleurs, la thématique de l'énergie ne se limite pas au bâti car elle s'étend à l'éclairage public, source de dépenses importantes pour les communes et parfois génératrice de nuisances.

Enfin, l'amélioration du patrimoine s'étend à l'obligation d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes à mobilité réduite.

### 3.3. Environnement – biodiversité

Dans la continuité des économies d'énergies, les collectivités souhaitent s'engager également dans la préservation de l'environnement et le maintien de la biodiversité par le réaménagement d'espaces naturels sensibles, le développement de la végétalisation voire la reconversion de friches en jardins partagés dans un objectif de cohésion sociale.

### 3.4. Mobilité

Territoire dépendant de l'usage des véhicules en raison de son caractère rural, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing souhaite néanmoins s'intégrer dans un cercle plus vertueux par le déploiement de solutions alternatives telles que le remplacement des véhicules anciens par des véhicules à faible émission ou l'usage du vélo. Dès lors, les collectivités s'engagent dans le développement d'infrastructures dédiées à cet effet.

### 3.5. Eau et assainissement

Actuellement compétences communales, souvent déléguées à des syndicats intercommunaux, ayant vocation à être transférées de droit à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'eau et l'assainissement sont des orientations stratégiques. Sont d'ores et déjà ciblées la préservation de la ressource et la rénovation du patrimoine.

## **Annexe 4 – Intégration des contractualisations et programmes de l'État**

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Comme mentionné précédemment en annexe 1, le conseil municipal de Souppes-sur-Loing et le conseil communautaire de la CCGVL ont approuvé, en mars 2021, la convention « Petites villes de demain » qui a été signée avec l'État le 22 juin 2021.

## **Annexe 5 – Fiches actions 2022**

Les présentes fiches actions reflètent les projets matures pour l'année 2022 mais restent soumises à validation en Comité technique / Comité de pilotage en fonction des éléments complémentaires qui pourraient être sollicités aux collectivités du territoire.

Orientation stratégique n°	1	Développement économique – tourisme	
----------------------------	---	-------------------------------------	---

Fiche action n°	1.1	Mise en valeur du château d'eau par la réalisation d'une fresque artistique
Maître d'ouvrage		Commune d'Obsonville

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune d'Obsonville souhaite mettre en valeur son château d'eau avec la réalisation d'une fresque artistique.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

Fin 2021 - printemps 2022 : réalisation de la fresque en fonction des subventions

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Réalisation de la fresque	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
<b>Total</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>5 000,00 €</b>

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	1	Développement économique – tourisme	
----------------------------	---	-------------------------------------	---

Fiche action n°	1.2	Développement d'une signalétique d'itinéraire touristique pédestre
Maître d'ouvrage		Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing

RÉSUMÉ DE L'ACTION	
Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing souhaite développer une signalétique d'itinéraire touristique pédestre à Château-Landon ancienne cité médiévale.	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE	
Le projet permettra face aux monuments et bâtiments remarquables de la ville (église, Hôtel-Dieu, porche de la Monnaie, tour Saint-André, abbaye de Saint-Séverin...) d'illustrer et de valoriser la richesse du patrimoine historique et culturel à travers un bref rappel de l'histoire du site concerné, accompagné d'un visuel. L'ensemble des panneaux sera installé sur un circuit touristique de 4 km. Le projet prévoit également l'installation d'une table d'orientation, face à l'éperon rocheux, afin que les visiteurs puissent apprécier la vue panoramique et les différents points d'intérêt visible depuis la vallée du Fusain. L'amélioration de cette offre touristique sera complémentaire avec l'existence sur Château-Landon de 5 circuits pédestres balisés dont le GR13 et d'une boucle vélo reliant la Scandibérique très empruntée par les cyclistes, passant au centre-ville historique.	

DISPOSITIFS FINANCIERS	
Fonds de développement touristique (FDT) du Département de Seine-et-Marne À préciser ultérieurement en Comité technique	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				
2021 : rédaction des textes des panneaux touristiques et traduction en anglais (déjà réalisé) Printemps 2022 : installation des panneaux et de la table d'orientation					

PARTENAIRES	
État, Région, Département...	

FINANCEMENT			
-------------	--	--	--

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Installation des panneaux touristiques et de la table d'orientation	35 720,00 €	7 144,00 €	42 864,00 €
<b>Total</b>	<b>35 720,00 €</b>	<b>7 144,00 €</b>	<b>42 864,00 €</b>

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Fonds de développement touristique	50,00%	17 860,00 €
Subventions à mobiliser auprès des autres partenaires dont État	30,00%	10 716,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>28 576,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>7 144,00 €</b>

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI	
À préciser ultérieurement en Comité technique	

Orientation stratégique n°	1	Développement économique – tourisme	
----------------------------	---	-------------------------------------	---

Fiche action n°	1.3	Installation de stations de vélos à assistance électrique
Maître d'ouvrage		Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing souhaite installer des stations de vélos à assistance électrique à proximité de ses offices de tourisme (Château-Landon, Égreville et Souppes-sur-Loing) et à Beaumont-du-Gâtinais.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

La collectivité souhaite investir dans l'installation de stations autonomes de vélos à assistance électrique 100 % avec charge. Ces stations permettraient aux touristes et excursionnistes de louer un vélo en toute autonomie 7 jours sur 7 sans imposer une contrainte d'ouverture de bureaux touristiques. Les vélos pourront être loués pour une ou deux heures, à la demi-journée ou à la journée ou plusieurs jours. Au regard de la topographie, l'installation de quatre stations avec un total de 20 vélos à assistance électrique dans les communes les plus touristiques apparaît comme une nécessité pour répondre à la demande d'un plus grand nombre de personne, du néophyte au cycliste chevronné. D'est en ouest, l'ensemble du territoire sera couvert par cette solution de mobilité douce.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

Fonds de développement touristique (FDT) du Département de Seine-et-Marne  
À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

Fin 2021 : finalisation du projet avec le choix définitif des caractéristiques des vélos

Printemps 2022 : consultation des entreprises

Mai 2022 : installation des stations de vélos électriques

Été 2022 : mise en fonctionnement des stations

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Installation des stations de vélos électriques	110 000,00 €	22 000,00 €	132 000,00 €
<b>Total</b>	<b>110 000,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>132 000,00 €</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Fonds de développement touristique	67,35%	74 088,00 €
Subventions à mobiliser auprès des autres partenaires dont État	12,65%	13 912,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>88 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>22 000,00 €</b>

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	1	Développement économique – tourisme	
----------------------------	---	-------------------------------------	---

Fiche action n°	1.4	Réhabilitation de la maison éclusière de Néronville
Maître d'ouvrage		Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing

RÉSUMÉ DE L'ACTION	
Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing souhaite réhabiliter la maison éclusière de Néronville à Château-Landon en vue d'y développer un établissement y accueillant des touristes.	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE	
Le projet consiste en la réhabilitation de la maison éclusière de Néronville sur le canal du Loing à Château-Landon et en la création de deux offres d'hébergement à destination d'une clientèle de cyclotouristes. La première est une offre d'hébergement de plein air (bivouacs en bois sur pilotis). La seconde offre vise à créer un établissement avec chambres et dortoir ainsi qu'à développer une offre de petite restauration à destination des randonneurs, cyclotouristes, plaisanciers. Par ailleurs, une boutique du terroir ainsi qu'un point information touristique seront mis en place. Enfin, afin de compléter l'offre, il sera possible de louer un vélo au départ de Néronville pour une randonnée ou une promenade le long de la Scandibérique.	

DISPOSITIFS FINANCIERS	
Fonds de développement touristique (FDT) du Département de Seine-et-Marne À préciser ultérieurement en Comité technique	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	X	X	X			
Fin 2021 : consultation de maîtrise d'œuvre et d'étude du mode de gestion Printemps 2022 : avant-projet Été 2022 : dépôt des autorisations d'urbanisme et consultation des entreprises Automne 2022 - automne 2023 : travaux en vue d'une ouverture au public en 2024						

PARTENAIRES	
État, Région, Département...	

FINANCEMENT	
-------------	--

Dépenses			
Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre et étude du mode de gestion	40 000,00 €	8 000,00 €	48 000,00 €
Travaux de réhabilitation de la maison éclusière	400 000,00 €	80 000,00 €	480 000,00 €
Mobilier	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €
<b>Total</b>	<b>450 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>540 000,00 €</b>

Recettes		
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Fonds de développement touristique	22,80%	102 603,00 €
Subventions à mobiliser auprès des autres partenaires dont État	57,20%	257 397,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>360 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>90 000,00 €</b>

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI	
À préciser ultérieurement en Comité technique	

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.1	Changement des menuiseries de la mairie
Maître d'ouvrage		Commune de Gironville

**RÉSUMÉ DE L'ACTION**

La commune de Gironville souhaite procéder au remplacement des fenêtres en bois de la mairie par des fenêtres en PVC avec pose de volets roulants en aluminium.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

La commune de Gironville a pour ambition de remplacer les fenêtres de la mairie qui génèrent des déperditions de chaleur dans un objectif de réaliser des économies d'énergie.

**DISPOSITIFS FINANCIERS**

Fonds d'équipement rural (FER) du Département de Seine-et-Marne  
À préciser ultérieurement en Comité technique

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

Fin 2021 - début 2022 : travaux

**PARTENAIRES**

État, Région, Département...

**FINANCEMENT**

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Changement des menuiseries	12 478,51 €	2 495,70 €	14 974,21 €
<b>Total</b>	<b>12 478,51 €</b>	<b>2 495,70 €</b>	<b>14 974,21 €</b>

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
FER [en attente de notification]	50,00%	6 239,25 €
Subventions à mobiliser auprès des autres partenaires dont État	30,00%	3 743,56 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>9 982,81 €</b>
Reste à charge collectivité	20,00%	2 495,70 €

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI**

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.2	Remplacement des équipements d'éclairage public
Maître d'ouvrage	Commune d'Obsonville	

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune d'Obsonville a programmé en 2021-2022 le remplacement des équipements d'éclairage public avec le passage en LED

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

En passant à une technologie LED, l'objectif de la commune d'Obsonville est de procéder à des économies d'énergie tout en garantissant un éclairage aussi efficace voire plus efficient que l'éclairage public actuel.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) [en cours de demande]  
Fonds d'équipement rural (FER) du Département de Seine-et-Marne [en cours de demande]  
À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### PARTENAIRES

État, Région, Département, Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM)...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Remplacement des équipements d'éclairage public	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
SDESM (à confirmer)	33,83%	33 833,11 €
FER	36,17%	36 166,89 €
Subventions à mobiliser auprès des autres partenaires dont État	10,00%	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>80 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>20 000,00 €</b>

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.3	Sécurisation et réfection de corniches et modillons en plâtre de l'église
Maître d'ouvrage		Commune d'Obsonville

RÉSUMÉ DE L'ACTION	
La commune d'Obsonville a prévu la sécurisation et la réfection de corniches et modillons en plâtre de l'église eu égard la chute d'éléments.	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE	
Cette opération a pour objectif la préservation du patrimoine communal.	

DISPOSITIFS FINANCIERS	
À préciser ultérieurement en Comité technique	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				
À préciser ultérieurement en Comité technique					

PARTENAIRES	
État, Région, Département...	

FINANCEMENT			
-------------	--	--	--

<i>Dépenses</i>			
Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Sécurisation et réfection de l'église	35 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €
<b>Total</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>

<i>Recettes</i>		
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	28 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>28 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>7 000,00 €</b>

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI	
À préciser ultérieurement en Comité technique	

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.4	Réaménagement et extension de la cantine scolaire
Maître d'ouvrage		Commune de Beaumont-du-Gâtinais

**RÉSUMÉ DE L'ACTION**

La commune de Beaumont-du-Gâtinais a d'ores et déjà programmé le réaménagement et l'extension de la cantine scolaire pour 2021-2022 avec une mise en service à la rentrée 2022-2023.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

Avec la création du lotissement des Cassaux, la commune de Beaumont-du-Gâtinais souhaite améliorer ses infrastructures scolaires notamment. Dans ce cadre, deux projets majeurs sont en cours : réaménagement et extension de la cantine scolaire et rénovation et agrandissement de l'école maternelle. À ce jour, le premier projet est le plus abouti avec le réaménagement de l'office actuel (y compris rénovation énergétique) et une extension de 171 m<sup>2</sup> comprenant réfection et sanitaires.

**DISPOSITIFS FINANCIERS**

À préciser ultérieurement en Comité technique

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

**PARTENAIRES**

État, Région, Département, Caisse d'allocations familiales et Mutuelle sociale agricole

**FINANCEMENT**

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	47 528,00 €	9 505,60 €	57 033,60 €
Bureau de contrôle / coordonnateur SPS	13 500,00 €	2 700,00 €	16 200,00 €
Étude de sol	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €
Réaménagement et extension de la cantine scolaire	594 100,00 €	118 820,00 €	712 920,00 €
<b>Total</b>	<b>658 128,00 €</b>	<b>131 625,60 €</b>	<b>789 753,60 €</b>

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	526 502,40 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>526 502,40 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>131 625,60 €</b>

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI**

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.5	Réfection et mise en accessibilité des trottoirs
Maître d'ouvrage		Commune de Gironville

**RÉSUMÉ DE L'ACTION**

La commune de Gironville souhaite mettre en place un plan de réfection et mise en accessibilité des trottoirs du bourg.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

Le projet consiste en l'aménagement de trottoirs PMR et création d'un réseau d'eau pluviale sur 3 routes communales (rues de Pilvemier, du Chemin creux et du Chemin des fossés), en l'aménagement de la place de l'Eglise et en l'aménagement de trottoirs PMR sur une route départementale (rue Grande).

**DISPOSITIFS FINANCIERS**

À préciser ultérieurement en Comité technique

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

2021 : plan de réfection avec chiffrage réalisé  
Début 2022 : appel d'offres  
Printemps 2022 : travaux

**PARTENAIRES**

État, Région et Département...

**FINANCEMENT**

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Réfection et mise en accessibilité des trottoirs	580 000,00 €	116 000,00 €	696 000,00 €
<b>Total</b>	<b>580 000,00 €</b>	<b>116 000,00 €</b>	<b>696 000,00 €</b>

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
CORE (70 % sur 370 000 €)	44,66%	259 000,00 €
FER (50 % sur 100 000 €)	8,62%	50 000,00 €
FER (30 % sur 190 000 €)	9,83%	57 000,00 €
Subventions à mobiliser auprès des autres partenaires dont État	16,89%	98 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>464 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>116 000,00 €</b>

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI**

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.6	Réfection et mise en accessibilité des rues de la Mairie et du Petit Maisoncelles
Maître d'ouvrage	Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	

**RÉSUMÉ DE L'ACTION**

La commune de Maisoncelles-en-Gâtinais a programmé la réfection et la mise en accessibilité des rues de la Mairie et du Petit Maisoncelles

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

La route du Petit Maisoncelles relie le centre du village au hameau et sera refaite complètement calcaire et enrobé. La rue de la Mairie sera refaite de manière à permettre l'évacuation des eaux pluviales au centre de la rue et éviter la stagnation des eaux mais aussi de manière à réaliser la mise en accessibilité et un aménagement sécuritaire en zone de rencontre en créant des passages pavés à intervalles réguliers puis le passage abribus.

**DISPOSITIFS FINANCIERS**

Fonds d'équipement rural (FER) du Département de Seine-et-Marne [en cours de demande]  
À préciser ultérieurement en Comité technique

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

Fin 2021 - 2022 : travaux

**PARTENAIRES**

État, Région, Département...

**FINANCEMENT**

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Réfection rue de la mairie	69 158,00 €	13 831,60 €	82 989,60 €
Réfection route du petit Maisoncelles	26 725,00 €	5 345,00 €	32 070,00 €
<b>Total</b>	<b>95 883,00 €</b>	<b>19 176,60 €</b>	<b>115 059,60 €</b>

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
FER	35,00%	33 559,05 €
Subventions à mobiliser auprès des autres partenaires dont État	45,00%	43 147,35 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>76 706,40 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>19 176,60 €</b>

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI**

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.7	Rénovation de l'éclairage public
Maître d'ouvrage		Commune de Souppes-sur-Loing

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune de Souppes-sur-Loing a programmé pour les années 2021 et 2022 la rénovation de son éclairage public avec le passage en LED

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

En passant à une technologie LED, l'objectif de la commune de Souppes-sur-Loing est de procéder à des économies d'énergie tout en garantissant un éclairage aussi efficace voire plus efficient que l'éclairage public actuel.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Rénovation de l'éclairage public	120 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €
<b>Total</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>144 000,00 €</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	96 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>96 000,00 €</b>
Reste à charge collectivité	20,00%	24 000,00 €

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.8	Passage progressif de l'éclairage public en LED
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Landon	

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune de Château-Landon a pour ambition de renouveler l'intégralité de son éclairage public sur 5 ans avec un éclairage LED moins énergivore.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Le passage progressif de l'éclairage public en LED s'inscrit dans une politique générale de transition énergétique et d'économie d'énergie. Avec une plus grande efficacité, la technologie LED présente l'avantage d'avoir un pouvoir éclairant plus intense et moins cher que l'actuel éclairage public coûteux à l'entretien et en fonctionnement.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	

2021 à 2025 : renouvellement sur 5 ans à hauteur de 70 000 € par an

#### PARTENAIRES

État, Région, Département, Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM)...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Remplacement de l'éclairage public	350 000,00 €	70 000,00 €	420 000,00 €
<b>Total</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>420 000,00 €</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
SDESM (à confirmer)	50,00%	175 000,00 €
Subventions à mobiliser auprès des autres partenaires dont État	30,00%	105 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>280 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>70 000,00 €</b>

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.9	Réhabilitation de la salle polyvalente
Maître d'ouvrage		Commune de Bougigny

**RÉSUMÉ DE L'ACTION**

La commune de Bougigny souhaite réhabiliter et réaménager sa salle polyvalente.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

La commune de Bougigny souhaite améliorer son patrimoine, notamment en matière d'isolation et de réduction d'énergie.

**DISPOSITIFS FINANCIERS**

À préciser ultérieurement en Comité technique

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

**PARTENAIRES**

État, Région, Département...

**FINANCEMENT**

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Réhabilitation de la salle polyvalente	300 000,00 €	60 000,00 €	360 000,00 €
<b>Total</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>360 000,00 €</b>

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	240 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>240 000,00 €</b>
Reste à charge collectivité	20,00%	60 000,00 €

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI**

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.10	Rénovation énergétique du foyer rural
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Landon	

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune de Château-Landon souhaite procéder à la rénovation de son foyer rural en vue de réaliser des économies d'énergie et de garantir un meilleur confort pour ses usagers et les associations.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Le projet initial déjà présenté par deux fois, pour bénéficier d'un subventionnement au titre de la DSIL comprend la pose d'un faux plafond isolant et en dalles acoustiques, la rénovation électrique du foyer, le remplacement de la porte arrière de la scène par une porte anti-panique, des fenêtres et certaines portes dont celle de l'entrée par des menuiseries isolantes double vitrage, le remplacement de chaudière et séparation des circuits et le raccordement de trois robinets d'incendie armés (RIA). Au vu des objectifs de la loi Elan et de l'obligation "Éco Énergie Tertiaire" la commune souhaite également ajouter l'isolation par l'extérieur du foyer afin de faire baisser drastiquement la consommation énergétique de ce bâtiment (93 594,50 kWh / an) avec un indice de performance 151,45 kWh/m²/an.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)  
À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

Printemps 2022 : finalisation du projet  
Été 2022 : travaux de rénovation

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Rénovation énergétique	200 000,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €
Isolation par l'extérieur	150 000,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €
<b>Total</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>420 000,00 €</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État (DSIL)	80,00%	280 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>280 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>70 000,00 €</b>

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.11	Remplacement de l'éclairage du gymnase
Maître d'ouvrage		Commune de Château-Landon

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune de Château-Landon souhaite procéder au remplacement de l'éclairage du gymnase en vue de réaliser des économies d'énergie.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

La commune de Château-Landon souhaite remplacer l'éclairage du gymnase, utilisé tant par les établissements scolaires que par les associations et les habitants, en vue de réaliser des économies d'énergie et pour un meilleur confort visuel. Ce projet déjà soumis au titre de la DETR 2021 sera resoumis au titre de la DETR 2022. Le projet qui prévoit l'installation de 20 projecteurs LED, de faible consommation énergétique et au fort pouvoir éclairant, est important pour les associations sportives, notamment celles labellisées devant respecter des normes pour l'organisation de compétitions à rayonnement local, départemental, régional, voire national.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)  
À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

Courant 2022 : travaux  
À préciser ultérieurement en Comité technique

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Remplacement de l'éclairage du gymnase	22 000,00 €	4 400,00 €	26 400,00 €
<b>Total</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>4 400,00 €</b>	<b>26 400,00 €</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État (DETR)	80,00%	17 600,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>17 600,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>4 400,00 €</b>

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.12	Sécurisation et mise en conformité de la ferme d'habitation de Malvoisine
Maître d'ouvrage		Commune d'Obsonville

**RÉSUMÉ DE L'ACTION**

La commune d'Obsonville souhaite procéder en 2022 à la sécurisation et à la mise en conformité de la ferme d'habitation de Malvoisine qui lui a été rétrocédée.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

Cette opération consiste à procéder au changement de l'assainissement non collectif, au renouvellement de l'éclairage public et à la mise en accessibilité de la ferme d'habitation de Malvoisine rétrocédée à la commune. L'objectif est d'améliorer l'habitat communal ancien et de faire des économies d'énergie.

**DISPOSITIFS FINANCIERS**

À préciser ultérieurement en Comité technique

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

**PARTENAIRES**

État, Région, Département...

**FINANCEMENT**

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Sécurisation et mise en conformité	120 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €
<b>Total</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>144 000,00 €</b>

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	96 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>96 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>24 000,00 €</b>

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI**

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.13	Remplacement de la toiture de l'abribus
Maître d'ouvrage		Commune d'Obsonville

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune d'Obsonville souhaite procéder en 2022 au remplacement de la toiture en amiante de l'abribus puis y installer une armoire à livres

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Ce projet prévu pour 2022 consiste dans un premier temps à modifier le mobilier urbain avec le remplacement de la toiture de l'abribus qui par la suite, a vocation à accueillir une armoire à livres avec un support pour de la communication institutionnelle (à préciser ultérieurement en Comité technique).

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Remplacement de la toiture de l'abribus	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
<b>Total</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>5 000,00 €</b>

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	2	Énergie – patrimoine	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	2.14	Extension et rénovation énergétique de l'école
Maître d'ouvrage		Commune de Chaintreaux

RÉSUMÉ DE L'ACTION	
La commune de Chaintreaux souhaite procéder à l'extension de son école avec trois nouvelles classes et à la rénovation énergétique de l'école.	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE	
L'objectif de l'extension envisagée est d'améliorer les conditions d'accueil des élèves actuellement dans d'anciens préfabriqués et de rénover l'ancienne école. La chaudière de l'école et du restaurant scolaire sera remplacée. La rénovation permettra de faire des économies d'énergie et allégera les coûts de fonctionnement. Les préfabriqués seront démolis à terme.	

DISPOSITIFS FINANCIERS	
À préciser ultérieurement en Comité technique	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X			
Printemps 2022 : désignation de la maîtrise d'œuvre Automne 2022 : consultation des entreprises Début 2023 : travaux					

PARTENAIRES	
État, Région, Département...	

FINANCEMENT			
-------------	--	--	--

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Extension et rénovation énergétique de l'école	800 000,00 €	160 000,00 €	960 000,00 €
<b>Total</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>960 000,00 €</b>

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	640 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>640 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>160 000,00 €</b>

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI	
À préciser ultérieurement en Comité technique	

Orientation stratégique n°	3	Environnement – biodiversité	
----------------------------	---	------------------------------	---

Fiche action n°	3.1	Installation de bacs potagers
Maître d'ouvrage	Commune de Souppes-sur-Loing	

**RÉSUMÉ DE L'ACTION**

La commune de Souppes-sur-Loing souhaite s'engager dans un processus de gestion différenciée des espaces publics.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

La commune de Souppes-sur-Loing souhaite réaliser un état des lieux et appliquer la gestion différenciée des espaces publics, sur le terrain. Les objectifs sont multiples : limiter les intrants, maîtriser les consommations énergétiques, adapter le matériel aux futures pratiques d'entretien, favoriser la biodiversité et maîtriser les coûts.

**DISPOSITIFS FINANCIERS**

À préciser ultérieurement en Comité technique

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

**PARTENAIRES**

État, Région, Département...

**FINANCEMENT**

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Études, travaux et acquisition de matériel	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €
<b>Total</b>			

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	16 000,00 €
<b>Total</b>	80,00%	16 000,00 €
Reste à charge collectivité	20,00%	4 000,00 €

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI**

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	3	Environnement – biodiversité	
----------------------------	---	------------------------------	---

Fiche action n°	3.2	Création d'une aire de traitement des déchets verts
Maître d'ouvrage	Commune d'Obsonville	

**RÉSUMÉ DE L'ACTION**

La commune d'Obsonville souhaite créer une aire de traitement des déchets verts sur une friche communale.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

Ce projet à échéance 2022 s'inscrit dans un double objectif de traitement des déchets verts souvent peu valorisés et de reconversion d'une friche communale (à préciser ultérieurement en Comité technique).

**DISPOSITIFS FINANCIERS**

À préciser ultérieurement en Comité technique

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

**PARTENAIRES**

État, Région, Département...

**FINANCEMENT**

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Création d'une aire de traitement des déchets verts	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €
<b>Total</b>			

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	9 600,00 €
<b>Total</b>	80,00%	9 600,00 €
<b>Reste à charge collectivité</b>	20,00%	2 400,00 €

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI**

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	3	Environnement – biodiversité	
----------------------------	---	------------------------------	---

Fiche action n°	3.3	Réaménagement du parc municipal
Maître d'ouvrage	Commune de Souppes-sur-Loing	

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune de Souppes-sur-Loing souhaite procéder au réaménagement de son parc municipal.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

La commune de Souppes-sur-Loing envisage la création d'un espace de promenade et de jeux le long des berges du Loing. Dans le cadre d'une démarche écologique, elle souhaite également y installer des toilettes sèches.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Réaménagement du parc municipal	180 000,00 €	36 000,00 €	216 000,00 €
<b>Total</b>			

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	144 000,00 €
<b>Total</b>	80,00%	144 000,00 €
Reste à charge collectivité	20,00%	36 000,00 €

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	3	Environnement – biodiversité	
----------------------------	---	------------------------------	---

Fiche action n°	3.4	Rénovation de l'espace naturel sensible de la vallée du Loing
Maître d'ouvrage	Commune de La Madeleine-sur-Loing	

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

Propriétaire d'un espace naturel sensible de 9 hectares constitué par acquisitions successives depuis 30 ans, la commune de La Madeleine-sur-Loing projette de le restaurer.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Les travaux comprennent le transfert de machines par camion porte-chars, le broyage de prairies humides, le broyage de roselières aux matériels spécifiques, la coupe d'une saulaie, le broyage manuel et l'exportation des copeaux en sous-bois.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

Courant 2022 : travaux

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Rénovation de l'espace naturel sensible	13 970,00 €	2 794,00 €	16 764,00 €
<b>Total</b>	<b>13 970,00 €</b>	<b>2 794,00 €</b>	<b>16 764,00 €</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Département	50,00%	6 985,00 €
Subventions à mobiliser auprès des autres partenaires dont État	30,00%	4 191,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>11 176,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>2 794,00 €</b>

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	4	Mobilité	
----------------------------	---	----------	---

Fiche action n°	4.1	Réfection et mise en accessibilité des trottoirs rue Saint-Martin
-----------------	-----	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Égreville
------------------	---------------------

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune d'Égreville procédera fin 2021 et en 2022 à la réfection et à la mise en accessibilité des trottoirs de la rue Saint-Martin

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Cette opération consiste à faciliter l'accessibilité des trottoirs de la rue Saint-Martin située en centre-ville. Étant les plus empruntés de la commune en raison de la desserte des nombreux commerces, du bureau de Poste (qui accueille par ailleurs une maison de services au public), des écoles et de la mairie, la commune s'oriente vers un aménagement destiné à faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et à redonner davantage de place aux piétons dans une logique de mobilité douce et en lien avec la trame verte.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

Décembre 2021 : avant-projet par maîtrise d'œuvre  
Début 2022 : consultation des entreprises et attribution du marché de travaux  
Février - mars 2022 : travaux

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	35 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €
Réfection et mise en accessibilité des trottoirs	200 000,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €
<b>Total</b>	<b>235 000,00 €</b>	<b>47 000,00 €</b>	<b>282 000,00 €</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	188 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>188 000,00 €</b>
Reste à charge collectivité	20,00%	47 000,00 €

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	4	Mobilité	
----------------------------	---	----------	---

Fiche action n°	4.2	Création de liaisons douces
Maître d'ouvrage		Commune de Souppes-sur-Loing

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune de Souppes-sur-Loing réalisera dans les brefs délais des liaisons douces.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

La commune de Souppes sur-Loing procédera à la création de pistes cyclables pour la traversée de la commune et relier les différents bâtiments publics (à préciser ultérieurement en Comité technique).

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Création de liaisons douces	150 000,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €
<b>Total</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>180 000,00 €</b>

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	120 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>120 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>30 000,00 €</b>

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	4	Mobilité	
----------------------------	---	----------	---

Fiche action n°	4.3	Aménagement du pôle multimodal de la gare de Souppes – Château-Landon
-----------------	-----	---

Maître d'ouvrage	Commune de Souppes-sur-Loing
------------------	------------------------------

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune de Souppes-sur-Loing souhaite aménager le pôle multimodal de la gare de Souppes – Château-Landon.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Initié depuis 2019, l'aménagement du pôle multimodal de la gare de Souppes – Château-Landon se décline en plusieurs opérations qui visent à rendre la gare plus accessible mais également ses abords : réaménagement de la dépose bus et amélioration du confort d'attente (place de la Gare), mise en accessibilité et amélioration du confort d'attente (point d'arrêt de la ligne 34), création d'un plateau surélevé visant à sécuriser la circulation piétonne (rues République, Pasteur), élargissement de la continuité piétonne à la gare, formalisation d'une zone de rencontre et amélioration des continuités piétonnes (rue de la République), réation d'une zone de rencontre et amélioration des continuités piétonnes (rue Rollin)...

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

En lien avec le dispositif PVD

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### PARTENAIRES

État, Région, Département, Île-de-France Mobilités, SNCF...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Aménagement du pôle multimodal de la gare	2 733 000,00 €	546 600,00 €	3 279 600,00 €
<b>Total</b>	<b>2 733 000,00 €</b>	<b>546 600,00 €</b>	<b>3 279 600,00 €</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Île-de-France Mobilités	70,00%	1 913 100,00 €
SNCF	0,13%	3 600,00 €
Subventions à mobiliser auprès des autres partenaires dont État	9,87%	269 700,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>2 186 400,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>546 000,00 €</b>

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	4	Mobilité	
----------------------------	---	----------	---

Fiche action n°	4.4	Acquisition et installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques
Maître d'ouvrage		Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a pour projet d'installer dans les plus brefs délais sur le parking de son siège une borne de recharge pour véhicules électriques.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Favorable au développement des énergies renouvelables sur son territoire, la Communauté de Communes souhaite participer à la transition énergétique en renouvelant son parc automobile avec des véhicules électriques début 2022 (cf. fiche 4.5). Au préalable, la communauté de communes va acquérir une borne de recharge qui sera installée sur le parking de son siège social.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

Fin 2021 : consultation des entreprises et sélection du titulaire  
Printemps 2022 : travaux

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Acquisition et installation d'une borne de recharge	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €
<b>Total</b>			

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	8 000,00 €
<b>Total</b>	80,00%	8 000,00 €
<b>Reste à charge collectivité</b>	20,00%	2 000,00 €

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	4	Mobilité	
----------------------------	---	----------	---

Fiche action n°	4.5	Acquisition de véhicules électriques
Maître d'ouvrage		Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

Après avoir installé une borne de recharge pour véhicules électriques (cf. fiche 4.4), la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing procèdera à l'acquisition de trois véhicules électriques destinés aux différents services.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

La collectivité dispose de trois véhicules datant de la création de la communauté de communes en 2010. Souhaitant s'engager dans une démarche plus vertueuse, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing va renouveler ses véhicules destinés aux services administratifs et au relais petite enfance itinérant qui parcourt tout le territoire (Arville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougigny, Château-Landon, Égreville, Souppes-sur-Loing) pour assurer ses ateliers. L'acquisition portera sur un véhicule léger et deux utilitaires.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

Fin 2021 : recherche de véhicules  
Printemps 2022 : acquisition des véhicules

#### PARTENAIRES

État, Région, Département...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Acquisition des véhicules	120 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €
<b>Total</b>			

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	96 000,00 €
<b>Total</b>	80,00%	96 000,00 €
<b>Reste à charge collectivité</b>	20,00%	24 000,00 €

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	4	Mobilité	
----------------------------	---	----------	---

Fiche action n°	4.6	Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques
Maître d'ouvrage	Commune de Chenou	

**RÉSUMÉ DE L'ACTION**

Dans le cadre de la réalisation d'un parking pour le cimetière, la commune de Chenou installe une borne électrique pour véhicules.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

La commune de Chenou souhaite installer une borne électrique pour véhicules sur le parking du cimetière qui sera aménagé concomitamment. Cette borne publique sera accessible à tous publics.

**DISPOSITIFS FINANCIERS**

À préciser ultérieurement en Comité technique

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

Courant 2022 : travaux

**PARTENAIRES**

État, Région, Département...

**FINANCEMENT**

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Installation d'une borne de recharge	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €
<b>Total</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	8 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80,00%</b>	<b>8 000,00 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20,00%</b>	<b>2 000,00 €</b>

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI**

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	5	Eau – assainissement	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	5.1	Mise en place de compteurs d'eau sur les points de puisage communaux
Maître d'ouvrage		Commune d'Obsonville

**RÉSUMÉ DE L'ACTION**

La commune d'Obsonville souhaite mettre rapidement en place des compteurs d'eau sur les points de puisage communaux afin de sectoriser les pertes sur le réseau d'eau.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

Cette action vise dans un premier temps à sectoriser les pertes sur le réseau puis à terme de mettre en œuvre des actions pour améliorer le taux de rendement du réseau d'eau. Cette démarche entre dans une logique d'économie pour la collectivité mais aussi de préservation de la ressource en eau.

**DISPOSITIFS FINANCIERS**

À préciser ultérieurement en Comité technique

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

**PARTENAIRES**

État, Région, Département...

**FINANCEMENT**

*Dépenses*

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mise en place de compteurs	4 400,00 €	880,00 €	5 280,00 €
<b>Total</b>			

*Recettes*

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	3 520,00 €
<b>Total</b>	80,00%	3 520,00 €
Reste à charge collectivité	20,00%	880,00 €

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI**

À préciser ultérieurement en Comité technique

Orientation stratégique n°	5	Eau – assainissement	
----------------------------	---	----------------------	---

Fiche action n°	52	Assainissement de la mare
Maître d'ouvrage	Commune d'Obsonville	

#### RÉSUMÉ DE L'ACTION

La commune d'Obsonville souhaite s'inscrire dans un programme d'assainissement de la mare située au centre du village par la plantations de saules.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Ce projet à échéance 2022 a pour ambition d'améliorer la qualité des eaux de la mare située au centre du village en plantant des saules. Cette opération s'inscrit également dans une logique de biodiversité.

#### DISPOSITIFS FINANCIERS

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

À préciser ultérieurement en Comité technique

#### PARTENAIRES

État, Région, Département, Agence de l'eau...

#### FINANCEMENT

##### Dépenses

Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC
Plantation de saules	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €
<b>Total</b>			

##### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions à mobiliser auprès des partenaires dont État	80,00%	24 000,00 €
<b>Total</b>	80,00%	24 000,00 €
Reste à charge collectivité	20,00%	6 000,00 €

#### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI

À préciser ultérieurement en Comité technique

## **Annexe 6 – Projets 2022-2026 non matures**

En l'état actuel, les projets issus d'une longue concertation sont recensés dans le tableau suivant.

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du Comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 5. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le Comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Annexe 7 – Actions de coopération interterritoriale

Historiquement, un syndicat intercommunal d'études et de programmation (SIEP) a été créé en 1991 par une volonté unanime des communes du sud de la Seine-et-Marne d'élaborer un Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) dans le but de préserver l'équilibre entre l'habitat et l'emploi du territoire.

Ce schéma, approuvé le 28 octobre 1996, a été rendu caduc à compter du 14 décembre 2010 par les dispositions introduites par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

En 2010, à la création des communautés de communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) et du Pays de Nemours (CCPN) compétentes en matière d'aménagement du territoire, le SIEP a été transformé en syndicat mixte (SMEP).

Fruit d'un travail de quatre ans, le SCoT Nemours-Gâtinais, approuvé le 5 juin 2015 et exécutoire depuis le 18 août 2015, décline les grandes orientations du territoire du SMEP Nemours-Gâtinais. Avec l'extension de la CCPN à 9 nouvelles communes (Amponville, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, Nanteau-sur-Essonnes et Rumont) en janvier 2017, le SMEP a prescrit, par délibération du 27 mars 2019, la révision partielle du SCoT sur le périmètre de 41 communes.

Conformément à l'article L. 143-28 du Code de l'urbanisme, le SCoT a fait l'objet d'une évaluation lors du comité syndical du 5 mai 2021.

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing partageant le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Nemours-Gâtinais avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours, les élus estiment opportun de travailler de concert tout en respectant l'autonomie des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale.

## **Annexe 8 – Modalités d’accompagnement en ingénierie**

À la date de signature du présent Contrat de relance et de transition écologique, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) et la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) ont sollicité les services de l’État afin d’obtenir un soutien financier de l’Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour un poste de chef de projet CRTE. Ce poste à grande expertise technique ayant vocation à être mutualisé entre les deux établissements publics de coopération intercommunale, il a été convenu que la CCPN serait la structure porteuse du poste et qu’une convention de mise à disposition serait conclue entre les deux entités pour déterminer les conditions d’organisation et financières.

Par ailleurs, la CCGVL sera amenée à solliciter les services de l’ANCT pour le financement d’études et l’ingénierie nécessaire à l’élaboration du futur projet de territoire.

## **Annexe 9 – Données de suivi techniques et financières**

### **9.1. Porteurs de projets et cibles**

Les porteurs de projets ciblés dans le présent Contrat de relance et de transition écologique sont les communes de la CCGVL, les syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement dans le périmètre de la CCGVL et tous les établissements publics qui souhaiteraient s'y inscrire.

### **9.2. Maquette financière**

La maquette financière se déclinera selon le tableau joint. Elle pourra être modifiée pour distinguer les différents financements de l'État et sera intégrée dans chaque convention financière annuelle relative au présent Contrat de relance et de transition écologique.

### **9.3. Indicateurs de suivi**

Les indicateurs de suivi seront définis ultérieurement en Comité technique.

Orientations	Années de réalisation	Intitulés	Montants HT	TVA	Montants TTC	Subventions notifiées (hors subventions État)	FCTVA	Restes à charge	Commentaires
<b>ARVILLE</b>									
Eau - assainissement	2022-2023	Réhabilitation de la mare	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €		9 842,40 €	50 157,60 €	Réhabilitation suite à une fuite
Énergie - patrimoine	2022-2026	Restauration générale de l'église Saint-Pierre- Saint-Paul	1 452 325,00 €	290 465,00 €	1 742 790,00 €		285 887,27 €	1 456 902,73 €	Restauration extérieure du clocher, du chœur et de la nef Restauration intérieure de l'église
<b>TOTAL ARVILLE</b>			<b>1 502 325,00 €</b>	<b>300 465,00 €</b>	<b>1 802 790,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>295 729,67 €</b>	<b>1 507 060,33 €</b>	
<b>AUFFERVILLE</b>									
Énergie - patrimoine		Rénovation de l'église Saint-Martin	2 000 000,00 €	400 000,00 €	2 400 000,00 €		393 696,00 €	2 006 304,00 €	
Énergie - patrimoine		Réhabilitation du presbytère et transformation en mairie	500 000,00 €	100 000,00 €	600 000,00 €		98 424,00 €	501 576,00 €	
Énergie - patrimoine		Remplacement des menuiseries des logements communaux et de la salle Marianne		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Mobilité		Borne recharge pour véhicules électriques		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL AUFFERVILLE</b>			<b>2 500 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>492 120,00 €</b>	<b>2 507 880,00 €</b>	
<b>BOUGLIGNY</b>									
Développement économique - tourisme		Achat de commerce	150 000,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €		29 527,20 €	150 472,80 €	
Développement économique - tourisme		Réhabilitation du commerce	150 000,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €		29 527,20 €	150 472,80 €	
Énergie - patrimoine	2022-2023	Remplacement du chauffage de la bibliothèque	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €		2 952,72 €	15 047,28 €	
Énergie - patrimoine	2022-2023	Aménagement intérieur de l'école	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €		3 936,96 €	20 063,04 €	
<b>TOTAL BOUGLIGNY</b>			<b>335 000,00 €</b>	<b>67 000,00 €</b>	<b>402 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 944,08 €</b>	<b>336 055,92 €</b>	
<b>CHARENTREUX</b>									
Énergie - patrimoine	2023	Changement du mode de chauffage de la mairie	60 000,00 €	12 000,00 €	72 000,00 €		11 810,88 €	60 189,12 €	
Énergie - patrimoine	2023	Remplacement du chauffage de la salle des fêtes	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €		1 968,48 €	10 031,52 €	
<b>TOTAL CHARENTREUX</b>			<b>70 000,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>84 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 779,36 €</b>	<b>70 220,64 €</b>	
<b>CHATEAU-LANDON</b>									
Énergie - patrimoine	2022	Rénovation de la façade de l'ancienne Justice de Paix	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €		4 921,20 €	25 078,80 €	
Énergie - patrimoine	2022-2023	Réhabilitation de locaux désaffectés en école d'art	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €		19 684,80 €	100 315,20 €	
Énergie - patrimoine	2022-2023	Réfection ou reconstruction de la bache de la Vallée aux Moines	630 000,00 €	126 000,00 €	756 000,00 €		124 014,24 €	631 985,76 €	
Eau - assainissement	2022-2023	Sécurisation des châteaux d'eau	80 000,00 €	16 000,00 €	96 000,00 €		15 747,84 €	80 252,16 €	
Énergie - patrimoine	2022-2023	Rénovation du sol du gymnase	160 000,00 €	32 000,00 €	192 000,00 €		31 495,68 €	160 504,32 €	
Énergie - patrimoine	2022-2023	Installation d'une bache de récupération d'eau au gymnase	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €		1 968,48 €	10 031,52 €	
Environnement - biodiversité	2022-2023	Reconversion de friches en jardins partagés	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €		9 842,40 €	50 157,60 €	
Mobilité	2022-2023	Aménagement d'une piste cyclable en liaison avec la Scandibérique	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €		5 905,44 €	30 094,56 €	
Énergie - patrimoine	2022-2023	Création d'un pôle d'aide administratif (acquisition matériel + aménagement d'un local)	40 000,00 €	8 000,00 €	48 000,00 €		7 873,92 €	40 126,08 €	
Mobilité	2022-2024	Remplacement de véhicules techniques par des véhicules moins polluants	150 000,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €		29 527,20 €	150 472,80 €	
Eau - assainissement	2022-2025	Réhabilitation des canalisations d'eau (réduction des fuites)	600 000,00 €	120 000,00 €	720 000,00 €		118 108,80 €	601 891,20 €	150 000€/an
Énergie - patrimoine	2023	Toiture de l'Hôtel-Dieu	400 000,00 €	80 000,00 €	480 000,00 €		78 739,20 €	401 260,80 €	
Développement économique - tourisme	2023	Création d'une aire de camping-car écologique	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €				
Énergie - patrimoine	2023	Maison de l'eau (Moulin Beaupoivre)	430 000,00 €	86 000,00 €	516 000,00 €		84 644,64 €	431 355,36 €	
Eau - assainissement	2024-2025	Rénovation des châteaux d'eau - Verdun	150 000,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €		29 527,20 €	150 472,80 €	
Eau - assainissement	2024-2025	Rénovation des châteaux d'eau - Mocoix	140 000,00 €	28 000,00 €	168 000,00 €		27 558,72 €	140 441,28 €	
Énergie - patrimoine	2024-2026	Réhabilitation de locaux désaffectés (bibliothèque et local la rivière) et destruction de bâtiments en préfabriqué	1 200 000,00 €	240 000,00 €	1 440 000,00 €		236 217,60 €	1 203 782,40 €	
Eau - assainissement	2024-2026	Rénovation du déversoir d'orage		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Eau - assainissement	2024-2026	Maillage pour la sécurisation de l'alimentation en eau (étude + travaux)		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL CHATEAU-LANDON</b>			<b>4 245 000,00 €</b>	<b>849 000,00 €</b>	<b>5 094 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>825 777,36 €</b>	<b>4 208 222,64 €</b>	
<b>CHENOU</b>									
Énergie - patrimoine	2023	Restauration du chœur de l'église	120 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €		23 621,76 €	120 378,24 €	
Énergie - patrimoine	2024	Réfection de la couverture de la nef de l'église	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €		19 684,80 €	100 315,20 €	
Énergie - patrimoine	2025	Réfection de la couverture bâtiment technique	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €		19 684,80 €	100 315,20 €	
<b>TOTAL CHENOU</b>			<b>320 000,00 €</b>	<b>64 000,00 €</b>	<b>384 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>62 991,36 €</b>	<b>321 008,64 €</b>	
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING</b>									
Énergie - patrimoine	2023	Remplacement des menuiseries du siège administratif	250 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €		49 212,00 €	250 788,00 €	
Énergie - patrimoine	2023-2024	Construction de nouveaux vestiaires au stade de Souppes-sur-Loing	280 000,00 €	56 000,00 €	336 000,00 €		55 117,44 €	280 882,56 €	Vestiaires vétustes nécessitant une démolition et une reconstruction totale
Énergie - patrimoine	2025	Construction d'une aire d'accueil des gens du voyage	700 000,00 €	140 000,00 €	840 000,00 €		137 793,80 €	702 206,40 €	Aire d'accueil vétuste en raison des inondations de 2016 nécessitant la construction d'une nouvelle aire hors zone inondable
<b>TOTAL CCGVL</b>			<b>1 230 000,00 €</b>	<b>246 000,00 €</b>	<b>1 476 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>242 123,04 €</b>	<b>1 233 876,96 €</b>	
<b>EGREVILLE</b>									
Énergie - patrimoine	2022	Changement du système de chauffage de la mairie	80 000,00 €	16 000,00 €	96 000,00 €		15 747,84 €	80 252,16 €	Changement de la chaudière, ancienne et défectueuse, de la mairie et réfection totale du conduit de la cheminée
Développement économique - tourisme	2022	Aménagement d'une aire de services pour les camping-cars et installation d'une borne électrique pour tous véhicules	40 000,00 €	8 000,00 €	48 000,00 €		7 873,92 €	40 126,08 €	Création d'une aire de services pour les camping-cars (recharge électrique, alimentation en eau et vidange). Installation d'une borne électrique pour les tous véhicules
Énergie - patrimoine	2022-2024	Création d'une maison des associations, médiathèque, centre culturel et maison des jeunes	1 500 000,00 €	300 000,00 €	1 800 000,00 €		295 272,00 €	1 504 728,00 €	Réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations, médiathèque, centre culturel et maison des jeunes en cœur de ville avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite
Mobilité	2023-2024	Aménagement de liaisons douces	200 000,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €		39 369,60 €	200 630,40 €	Création de liaisons douces paysagères reliant des zones pavillonnaires aux commerces du centre-ville. Cela nécessite un achat foncier (emplacement réservé dans le PLU)
Énergie - patrimoine	2023-2024	Réhabilitation de la salle des fêtes	820 000,00 €	164 000,00 €	984 000,00 €		161 415,36 €	822 584,64 €	Phase 1 : Couverture neuve isolante, ventilation et désenfumage. Phase 2 : Isolation thermique extérieure, accessibilité aux personnes à mobilité réduite (WC, vestiaires, douches)

Environnement - biodiversité	2023-2024	Ramassage des déchets verts et revalorisation en compost	60 000,00 €	12 000,00 €	72 000,00 €		11 810,88 €	60 189,12 €	Achat de foncier et aménagement du site	
Énergie - patrimoine	2025	Installation d'un ascenseur à la maison de santé	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €		19 684,80 €	100 315,20 €	Une salle d'exercices pour des kinésithérapeutes est aménagée à l'étage de la maison de santé. Un projet d'installation d'un ascenseur par l'extérieur est prévu pour les personnes à mobilité réduite, il faut prévoir un petit agrandissement en rez-de-chaussée	
<b>TOTAL ÉGREVILLE</b>			<b>2 800 000,00 €</b>	<b>560 000,00 €</b>	<b>3 360 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>551 174,40 €</b>	<b>2 808 825,60 €</b>		
<b>LORREZ-LE-BOCAGE-PRÉAUX</b>										
Énergie - patrimoine	2022-2023	Réfection de l'église de Préaux	450 000,00 €	90 000,00 €	540 000,00 €		88 581,60 €	451 418,40 €		
Énergie - patrimoine	2023	Isolation et remplacement du chauffage de la mairie		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
Énergie - patrimoine	2023	Réhabilitation du centre de loisirs-cantine, changement du mode de chauffage et pose de panneaux photovoltaïques		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
Énergie - patrimoine	2024	Remplacement de l'éclairage public		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
Mobilité	2024	Borne de recharge pour véhicules électriques		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
Mobilité	2024	Achat de 5 vélos électriques à disposition du public		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
Énergie - patrimoine	2024-2025	Rénovation de la salle polyvalente et pose de panneaux photovoltaïques		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
Mobilité	2024-2025	Remplacement des véhicules communaux par véhicules électriques		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
<b>TOTAL LORREZ-LE-BOCAGE-PRÉAUX</b>			<b>450 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>540 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>88 581,60 €</b>	<b>451 418,40 €</b>		
<b>LA MADELEINE-SUR-LOING</b>										
Énergie - patrimoine	2023	Changement du mode de chauffage des bâtiments communaux		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
Énergie - patrimoine	2023	Amélioration de l'isolation des bâtiments communaux		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
<b>TOTAL LA MADELEINE-SUR-LOING</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>MAISONCELLES-EN-GÂTINAIS</b>										
Énergie - patrimoine	2023	Isolation de la toiture de la mairie		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
Énergie - patrimoine	2024	Remplacement de la chaudière de la mairie		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
<b>TOTAL MAISONCELLES-EN-GÂTINAIS</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>OBSONVILLE</b>										
Énergie - patrimoine	2022	Rénovation de la Mairie (menuiseries extérieures / isolation / chauffage) avec mise en accessibilité et conformité	370 000,00 €	74 000,00 €	444 000,00 €	0,00 €	72 833,76 €	371 166,24 €	Contrat rural en cours de validation D177 et Région IdF - En Attente convention pour subventions prévisionnelles de 70%	
Énergie - patrimoine	2022-2023	Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle communale (40m²)	80 000,00 €	16 000,00 €	96 000,00 €	0,00 €	15 747,84 €	80 252,16 €		
Environnement - biodiversité	2022-2023	Plantation de haies brise-vent et brise-vues	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	4 921,20 €	25 078,80 €		
Environnement - biodiversité	2022-2023	Semis et plantations des accotements des chemins communaux le long de l'itinéraire de randonnée pédestre	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €	0,00 €	2 362,18 €	12 037,82 €		
Eau - assainissement	2023	Installation d'une bache de récupération d'eaux pluviales à la salle communale	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	1 968,48 €	10 031,52 €		
Énergie - patrimoine	2023-2024	Réfection et mise en accessibilité de la voirie place du Centre	60 000,00 €	12 000,00 €	72 000,00 €	0,00 €	11 810,88 €	60 189,12 €		
<b>TOTAL OBSONVILLE</b>			<b>557 000,00 €</b>	<b>111 400,00 €</b>	<b>668 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>109 644,34 €</b>	<b>558 755,66 €</b>		
<b>POLIGNY</b>										
Environnement - biodiversité	2022-2025	Mise en valeur de la "Mer de Sable"		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
Énergie - patrimoine	2023	Rénovation de la salle des fêtes	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €		19 684,80 €	100 315,20 €	Remplacement des portes et fenêtres / isolation de l'étage / aménagement de l'étage / construction escalier intérieur / création d'un accès côté jardin	
Énergie - patrimoine	2024	Construction d'une nouvelle cantine	200 000,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €		39 369,60 €	200 630,40 €	Construction d'un nouveau bâtiment	
Énergie - patrimoine	2024-2025	Rénovation de l'appartement de Rosiers (Mairie annexe)	80 000,00 €	16 000,00 €	96 000,00 €		15 747,84 €	80 252,16 €	Réaménagement des espaces, remplacement des portes et fenêtres, isolation	
Énergie - patrimoine	2025-2026	Réhabilitation de l'ancienne cantine en appartement	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €		19 684,80 €	100 315,20 €	Entretien valorisation du patrimoine communal	
<b>TOTAL POLIGNY</b>			<b>480 000,00 €</b>	<b>96 000,00 €</b>	<b>576 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>94 487,04 €</b>	<b>481 512,96 €</b>		
<b>SIAEP PLATEAU SUD BOCAGE</b>										
Eau - assainissement	2022	Réhabilitation du château d'eau d'Égreville	385 000,00 €	77 000,00 €	462 000,00 €		75 786,48 €	386 213,52 €	Le château d'eau d'Égreville étant fissuré il devient urgent d'en faire les réparations. L'intérieur de la cuve est recouverte d'amiante, cette partie des travaux représente 85 000 € HT.	
Eau - assainissement	2022-2025	Changement des canalisations sur Bransles, Chaintreaux, Egreville, Poligny et Remauville	900 000,00 €	180 000,00 €	1 080 000,00 €		177 163,20 €	902 836,80 €	Changement des canalisations en diamètre 150. Coût environ 100 €/m en plaine et 200 €/m en ville pour 1500 m/an sur 4 ans	
<b>TOTAL SIAEP PLATEAU SUD BOCAGE</b>			<b>1 285 000,00 €</b>	<b>257 000,00 €</b>	<b>1 542 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>252 949,68 €</b>	<b>1 289 050,32 €</b>		
<b>SOUPPES-SUR-LOING</b>										
Petites Villes de Demain	2022	Étude pré-opérationnelle Petites Villes de Demain	35 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €		6 889,68 €	35 110,32 €	Possibilité de subvention 50 % ANAH	
Petites Villes de Demain	2022-2023	Programme de rénovation Petites Villes de Demain	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €		19 684,80 €	100 315,20 €		
Énergie - patrimoine	2023-2024	Rénovation énergétique des bâtiments publics	400 000,00 €	80 000,00 €	480 000,00 €		78 739,20 €	401 260,80 €		
Eau - assainissement	2023-2024	Réhabilitation de la bache de traitement d'eau potable	700 000,00 €	140 000,00 €	840 000,00 €		137 793,60 €	702 206,40 €		
<b>TOTAL SOUPPES-SUR-LOING</b>			<b>1 235 000,00 €</b>	<b>247 000,00 €</b>	<b>1 482 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>243 107,28 €</b>	<b>1 238 892,72 €</b>		
<b>VAUX-SUR-LUNAIN</b>										
Énergie - patrimoine	2023-2024	Réfection de la toiture de l'église		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
<b>TOTAL VAUX-SUR-LUNAIN</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>VILLEBEON</b>										
Énergie - patrimoine	2022	Remplacement des éclairages de l'école et de la mairie		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
Énergie - patrimoine	2024	Remplacement de la chaudière gaz de l'école et de la mairie	45 000,00 €	9 000,00 €	54 000,00 €		8 858,16 €	45 141,84 €	voir pour un chauffage avec pompe à chaleur réversible (estimation à 50 000 €)	
Énergie - patrimoine	2024	Remplacement du chauffage de la salle polyvalente par des panneaux rayonnants	35 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €		6 889,68 €	35 110,32 €		
Énergie - patrimoine		Isolation extérieure des bâtiments	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €		19 684,80 €	100 315,20 €	École, cantine, dortoir, salle polyvalente	
<b>TOTAL VILLEBEON</b>			<b>180 000,00 €</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>216 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 432,64 €</b>	<b>180 567,36 €</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>17 189 325,00 €</b>	<b>3 437 865,00 €</b>	<b>20 627 190,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 373 841,85 €</b>	<b>17 193 348,15 €</b>		

Orientations	Fiches actions	Années de réalisation	Intitulés	Montants HT	TVA	Montants TTC	Subventions notifiées ou en attente (hors subventions État)	Subventions à mobiliser dont État	Commentaires
<b>BEAUMONT-DU-GATINAIS</b>									
Énergie - patrimoine	2.4	2021-2022	Réaménagement et l'extension de la cantine scolaire	658 128,00 €	131 625,60 €	789 753,60 €	0,00 €	526 502,40 €	
<b>TOTAL BEAUMONT-DU-GATINAIS</b>				<b>658 128,00 €</b>	<b>131 625,60 €</b>	<b>789 753,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>526 502,40 €</b>	
<b>BOUGLIGNY</b>									
Énergie - patrimoine	2.9	2021-2022	Réhabilitation de la salle polyvalente	300 000,00 €	60 000,00 €	360 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €	
<b>TOTAL BOUGLIGNY</b>				<b>300 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>360 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>240 000,00 €</b>	
<b>CHARENTREUX</b>									
Énergie - patrimoine	2.14	2022-2023	Extension et rénovation énergétique de l'école	800 000,00 €	160 000,00 €	960 000,00 €	0,00 €	640 000,00 €	
<b>TOTAL CHARENTREUX</b>				<b>800 000,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>960 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>640 000,00 €</b>	
<b>CHÂTEAU-LANDON</b>									
Énergie - patrimoine	2.8	2021-2025	Passage progressif de l'éclairage public en LED	350 000,00 €	70 000,00 €	420 000,00 €	175 000,00 €	105 000,00 €	Subvention SDESM = 35 000€ / an non confirmée à ce jour
Énergie - patrimoine	2.10	2022	Rénovation énergétique du foyer rural	350 000,00 €	70 000,00 €	420 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €	Demande de DSIL 2022
Énergie - patrimoine	2.11	2022	Remplacement de l'éclairage du gymnase	22 000,00 €	4 400,00 €	26 400,00 €	0,00 €	17 600,00 €	Demande de DETR 2022
<b>TOTAL CHÂTEAU-LANDON</b>				<b>722 000,00 €</b>	<b>144 400,00 €</b>	<b>866 400,00 €</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>402 600,00 €</b>	
<b>CHENOU</b>									
Mobilité	4.6	2022	Installation d'une borne électrique pour tous les véhicules	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	
<b>TOTAL CHENOU</b>				<b>10 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING</b>									
Développement économique - tourisme	1.2	2022	Développement d'une signalétique d'itinéraire touristique pédestre de la cité médiévale de Château-Landon	35 720,00 €	7 144,00 €	42 864,00 €	17 860,00 €	10 716,00 €	Subvention Fonds départemental touristique
Mobilité	1.3	2022	Installation de stations de vélos à assistance électrique	110 000,00 €	22 000,00 €	132 000,00 €	74 088,00 €	13 912,00 €	Subvention Fonds départemental touristique
Développement économique - tourisme	1.4	2022-2024	Réhabilitation de la maison éclusière de Château-Landon	450 000,00 €	90 000,00 €	540 000,00 €	102 603,00 €	257 397,00 €	Subvention Fonds départemental touristique
Mobilité	4.4	2021-2022	Acquisition et installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	
Mobilité	4.5	2022	Acquisition de véhicules électriques	120 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €	
<b>TOTAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING</b>				<b>725 720,00 €</b>	<b>145 144,00 €</b>	<b>870 864,00 €</b>	<b>194 551,00 €</b>	<b>386 025,00 €</b>	
<b>ÉGREVILLE</b>									
Mobilité	4.1	2021-2022	Réfection et mise en accessibilité des trottoirs rue Saint-Martin	235 000,00 €	47 000,00 €	282 000,00 €	0,00 €	188 000,00 €	
<b>TOTAL ÉGREVILLE</b>				<b>235 000,00 €</b>	<b>47 000,00 €</b>	<b>282 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>188 000,00 €</b>	
<b>GIRONVILLE</b>									
Énergie - patrimoine	2.1	2021-2022	Changement des fenêtres en bois de la mairie par des fenêtres en PVC avec pose de volets roulants en aluminium	12 478,51 €	2 495,70 €	14 974,21 €	6 239,75 €	3 743,56 €	Subvention départementale FER en attente
Énergie - patrimoine	2.5	2021-2022	Réfection et mise en accessibilité des trottoirs	580 000,00 €	116 000,00 €	696 000,00 €	366 000,00 €	98 000,00 €	Subvention CORE de 359 000 € Subventions départementales FER de 107 000 €
<b>TOTAL GIRONVILLE</b>				<b>592 478,51 €</b>	<b>118 495,70 €</b>	<b>710 974,21 €</b>	<b>372 239,75 €</b>	<b>101 743,56 €</b>	
<b>LA MADELEINE-SUR-LOING</b>									
Environnement - biodiversité	3.4	2022	Rénovation de l'espace naturel sensible de la vallée du Loing	13 970,00 €	2 794,00 €	16 764,00 €	6 985,00 €	4 191,00 €	Subvention départementale
<b>TOTAL LA MADELEINE-SUR-LOING</b>				<b>13 970,00 €</b>	<b>2 794,00 €</b>	<b>16 764,00 €</b>	<b>6 985,00 €</b>	<b>4 191,00 €</b>	
<b>MAISONCELLES-EN-GATINAIS</b>									
Énergie - patrimoine	2.6	2021-2022	Réfection et mise en accessibilité des rues de la Mairie et du Petit Maisoncelles	95 883,00 €	19 176,60 €	115 059,60 €	33 559,05 €	43 147,35 €	Subvention départementale FER en attente
<b>TOTAL MAISONCELLES-EN-GATINAIS</b>				<b>95 883,00 €</b>	<b>19 176,60 €</b>	<b>115 059,60 €</b>	<b>33 559,05 €</b>	<b>43 147,35 €</b>	
<b>OBSONVILLE</b>									
Développement économique - tourisme	1.1	2021-2022	Mise en valeur du château d'eau par la réalisation d'une fresque artistique en façade	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	
Énergie - patrimoine	2.2	2021-2022	Remplacement des équipements d'éclairage public moins énergivore (LED)	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €	33 883,11 €	10 000,00 €	Subvention SDESM de 33 883,11 € en attente Subvention départementale FER de 36 166,89 € en attente
Énergie - patrimoine	2.3	2021-2022	Sécurisation et réfection de corniches et modillons plâtre de l'église (chutes d'éléments)	35 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €	
Énergie - patrimoine	2.12	2022	Sécurisation et mise en conformité (assainissement, accessibilité, éclairage public) de la ferme d'habitation de Malvoisine rétrocedée	120 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €	
Énergie - patrimoine	2.13	2022	Remplacement de la toiture en amiante de l'abribus et aménagement d'une armoire à livres et magazines de communication	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	
Environnement - biodiversité	3.2	2022	Création d'une aire de traitement des déchets verts sur une friche communale	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €	0,00 €	9 600,00 €	
Eau - assainissement	5.1	2021-2022	Mise en place de compteurs d'eau sur les points de puisage communaux (contrôle du taux de perte du réseau)	4 400,00 €	880,00 €	5 280,00 €	0,00 €	3 520,00 €	
Eau - assainissement	5.2	2022	Assainissement de la mare au centre du village par la plantations de saules	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €	
<b>TOTAL OBSONVILLE</b>				<b>326 400,00 €</b>	<b>65 280,00 €</b>	<b>391 680,00 €</b>	<b>33 883,11 €</b>	<b>211 120,00 €</b>	
<b>SOUPPE-SUR-LOING</b>									
Énergie - patrimoine	2.7	2021-2022	Rénovation de l'éclairage public (passage en LED)	120 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €	
Environnement - biodiversité	3.1	2021-2022	Installation de bacs potagers	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	
Environnement - biodiversité	3.3	2022	Réaménagement du parc municipal	180 000,00 €	36 000,00 €	216 000,00 €	0,00 €	144 000,00 €	
Mobilité	4.2	2021-2022	Création de liaisons douces	150 000,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	
Mobilité	4.3	2021-2022	Aménagement du pôle multimodal de la gare de Souppes-Château-Landon	2 733 000,00 €	546 600,00 €	3 279 600,00 €	1 916 700,00 €	269 700,00 €	Subvention Île-de-France Mobilités de 1 913 100,00 € Subvention SNCF de 3 600,00 €
<b>TOTAL SOUPPE-SUR-LOING</b>				<b>3 203 000,00 €</b>	<b>640 600,00 €</b>	<b>3 843 600,00 €</b>	<b>1 916 700,00 €</b>	<b>645 700,00 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>7 682 579,51 €</b>	<b>1 536 515,90 €</b>	<b>9 219 095,41 €</b>	<b>2 732 917,91 €</b>	<b>3 397 029,31 €</b>	

